



## CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 28 JUIN 2010**

### **PROCES-VERBAL**

**Etaient absents ou représentés :**

Étaient absents ou représentés :

- Pr Bernard ASSO (pouvoir au Dr FRERE)
- Pr Daniel BENCHIMOL (pouvoir à M. AZINHEIRINHA)
- M. Olivier BETTATI (pouvoir à M. VEROLA)
- M. Jean Auguste ICART (pouvoir à M. CIOTTI)
- M. Benoît KANDEL (pouvoir à Melle MURRIS)
- M. René VESTRI
- M. Thierry GUEGUEN (pouvoir à M. COLOMAS)
- M. Alain GUMIEL (pouvoir à M. VIAUD)
- M. David LISNARD
- M. Lionnel LUCA
- M. Jean-Pierre MASCARELLI
- M. Eric PAUGET (pouvoir au Dr ROUX)

L'an deux mille dix le 28 juin, le conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 15 h 30 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, président du conseil général.

**M. Le Président**.- Mes chers collègues, je déclare ouverte notre séance du 28 juin. Je vous demanderai, en ce début de séance, d'observer une minute de silence à la mémoire des sinistrés des terribles inondations qu'a subies le département du Var. Je vous proposerai dans quelques instants d'exprimer et de témoigner notre solidarité à l'égard du département du Var. Je vous demande d'observer une minute de silence.

*Une minute de silence est observée.*

Je vous remercie.

## **22 OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA POPULATION SINISTREE DU DEPARTEMENT DU VAR**

**M. Le Président**.- Le 15 juin dernier, des pluies torrentielles prolongées jusqu'au 16 juin se sont abattues sur le département du Var, causant des inondations meurtrières. Je me suis rendu dans ce département jeudi dernier pour rencontrer ceux de notre département qui, dans le cadre de leur engagement et de leur métier, se sont rendus à notre demande dans le département du Var pour exprimer cette mission de secours.

Je pense notamment aux 900 pompiers des Alpes-Maritimes qui, depuis le 15 juin, se sont succédés dans le département du Var. Il s'agit des pompiers du SDIS placés sous l'autorité du Colonel Patrick BAUTHEAC. Je pense également aux hommes de Force 06, agents du conseil général des Alpes-Maritimes, qui ont eux aussi œuvré avec beaucoup d'efficacité dans le département du Var pour dégager, déblayer et porter secours. Les pompiers des Alpes-Maritimes ont sauvé des vies, dès le 15 juin au soir, et je veux leur en rendre hommage, comme je veux rendre hommage aux agents de Force 06.

J'ai découvert un spectacle en tous points stupéfiant dans le département du Var, notamment dans le hameau de Châteaudouble où travaillaient des agents de Force 06 et qui a vu trois personnes emportées, dont les deux parents du premier adjoint du maire de Châteaudouble que j'ai rencontré.

En ce jour, face à cette terrible catastrophe, je veux rendre hommage aux vingt-cinq victimes et aux trois disparus, dans le département du Var. La mémoire de ces vingt-huit victimes a été saluée la semaine dernière en la cathédrale de Draguignan, en présence du Président de la République.

Mes chers collègues, je vous ai remis un rapport sur table, vous en comprendrez le caractère d'urgence, pour exprimer notre solidarité en apportant une aide exceptionnelle de 100 000 euros au fonds de solidarité qui a été mis en place dans le département du Var. Cette aide sera versée à la Trésorerie Générale du Var, avec la mention « Inondations du Var ».

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, y a-t-il sur ce dossier des interventions ?

Monsieur VINCIGUERRA. J'ai omis de faire l'appel des membres. Nous le ferons à l'issue de ce point. Je vous donne la parole.

**M. VINCIGUERRA**.- Merci Monsieur le Président. Je pense effectivement qu'il fallait rendre cet hommage, apporter cette aide et conserver toute la dignité nécessaire qui s'impose dans ces circonstances.

Une fois cela dit, il est un fait évident : les phénomènes exceptionnels climatiques deviennent routiniers. Pour une fois, et c'est assez exceptionnel chez moi, je citerai notre Président de la République qui, à Draguignan, la semaine dernière, a assuré que l'Etat n'autoriserait aucune construction d'habitations dans les zones dangereuses, « *tant (qu'il) sera Président* », et que cette règle ne souffrirait « *aucune exception* », rajoutant que « *cela fait des décennies que dans notre pays, en vérité, on a joué avec la vie de victimes potentielles.* »

Je vous rappelle qu'on nous avait promis à l'automne la signature du PPRI de la basse vallée du Var pour le printemps. Les saisons se succèdent, nous sommes en été, et toujours pas de PPRI... Je pose une question simple : dans quelle mesure les événements climatiques récents et le discours présidentiel vous ont-ils éclairé pour ce qui relève de l'avenir de la basse vallée du Var ?

Je vous remercie.

**M. Le Président**.- Monsieur VINCIGUERRA, je crois que le Var est justement le véritable exemple de ce qu'il faut faire pour éviter la survenue de telles catastrophes. S'il y a bien un lieu où nous avons été exemplaires ces trois dernières années, c'est la gestion du fleuve Var. Nous avons rattrapé en trois ans le retard de plusieurs décennies.

Il est vrai que depuis les terribles inondations de 1994, peu de choses avaient été réalisées dans le lit du Var. Je vous convie, Monsieur VINCIGUERRA, à l'inauguration de la digue dite du Cadam, qui a été réalisée et terminée en un temps record, et qui sera inaugurée lundi matin. En même temps, comme vous le savez, la digue Escota a été réalisée, ainsi que toute la protection de la zone d'activité de Carros. Nous avons sécurisé la zone d'activité du Broc, tout cela dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations). Le porter à connaissance du PPRI a été effectué il y a un peu plus d'un an et, nous en parlions très récemment avec Monsieur le Préfet, le PPRI sera diffusé dans quelques jours.

Nous avons agi de façon intelligente. Ce sont les actions de prévention qui ont été d'abord mises en place, avant de mettre en place un cadre coercitif. Je veux rendre hommage à l'efficacité de la collaboration entre les services de l'Etat et ceux du conseil général que je rappelais tout à l'heure à l'occasion de la manifestation sur les 150 ans de cette Institution. En la matière, s'il y a bien un exemple à suivre, c'est celui de ce qui nous a conduit à réaliser ces travaux dans le cadre du PAPI, avec 25 millions d'euros de travaux financés en grande partie par l'Etat, par le conseil général qui est maître d'ouvrage, avec le financement de Nice Côte d'Azur et le financement de la Région.

En quelques mois, nous avons considérablement avancé, ce qui nous permet aujourd'hui d'avoir un PPRI conforme à celui porté à connaissance du Préfet, mais surtout avec d'ores et déjà les équipements de protection qui étaient prévus dans le PPRI. Nous avons donc formidablement avancé, en conciliant cette exigence de sécurité qui nous a toujours

guidés et animés, et qui est une exigence première comme vous le rappeliez. Vous aviez aujourd'hui de très bonnes citations en parlant du Président de la République, je vous en remercie.

En tous cas, c'est bien l'exemple qu'il faut suivre. Nous avons aussi dans ce département des exemples qui sont remarquables. Je salue ce qui s'est fait dans la plaine de la Siagne, où le conseil général est également fortement intervenu. Je salue ce qui est en train d'être fait pour le Malvan à Cagnes-sur-Mer, où nous intervenons là aussi fortement, de même que sur Antibes au niveau de la Brague.

Il y a donc une prise de conscience et une mobilisation générale, avec des moyens considérables engagés par le conseil général. Néanmoins, le risque zéro n'existe jamais et cela doit nous appeler à beaucoup d'humilité face aux éléments qui quelque part nous domineront toujours, et peut-être est-ce tant mieux. Je pense que le risque zéro, dans la mesure où il y a une présence humaine, n'existe pas. C'est la nature même qui le veut. Quoi qu'il en soit, notre devoir, notre exigence et notre volonté sont, comme nous le faisons ici, de limiter ce risque. C'est en tous cas cette réponse que je pouvais vous apporter face à votre remarque, mais je veux d'abord en cet instant penser aux sinistrés du département du Var qui a été traumatisé et auquel nous devons aujourd'hui témoigner notre solidarité.

S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

*Le dossier n°22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je demanderai à Caroline MURRIS de procéder à l'appel des membres de notre assemblée, de façon rétroactive.

*Mlle Caroline MURRIS procède à l'appel des membres du conseil général.*

**Mlle MURRIS**.- Le quorum est atteint Monsieur le Président.

**M. Le Président**.- Je vous remercie. Je cède la parole à Monsieur COULLET pour présenter le rapport relatif au plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

## **1 PLAN D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - APPROBATION DU PROJET DE PLAN ET OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

**M. COULLET**.- Je vous remercie Monsieur le Président.

Présenter un plan aussi dense en cinq minutes est une gageure, mais puisque tout le monde l'a lu attentivement, je vais le balayer et ne m'arrêter que sur les détails qui méritent que nous nous y arrêtions. C'est un document de planification qui a pour vocation d'orienter et de coordonner l'ensemble des actions à mener. Les objectifs de ce plan sont les suivants :

- Réduire la production des déchets et inciter à leur réutilisation ;
- Trier et valoriser ;

- Limiter le recours à l'incinération et au stockage ;
- Accepter un site de traitement et de stockage de déchets non dangereux – puisque nous y avons pensé également – c'est-à-dire de déchets secs dont la fonction organique a été stabilisée, donc des déchets ultimes sans danger ;
- Disposer des capacités locales suffisantes de stockage dans ces sites ;
- Maîtriser les coûts ;
- Faciliter l'information ;
- Renforcer la coopération entre les EPCI, ce qui constitue aussi un vaste programme.

Entre parenthèses, le centre de SIVADES est un bon exemple puisque nous trions dans ce site pour tout le département.

Les objectifs de ce plan sont ambitieux. L'important est que vous sachiez que toutes les décisions qui seront prises par les EPCI dans le cadre du traitement des déchets devront être compatibles avec ce plan. C'est un premier point.

Le travail qui a été effectué l'a été au cours de vingt-et-une réunions, dont cinq de commission consultative. La première s'est tenue en janvier 2009. Lors de toutes les réunions que nous avons eues (sept réunions de sous-commission, réunions des services techniques, etc.), nous avons à chaque fois essayé de donner suite aux questions qui avaient été posées en cours de route. Le plan tel qu'il est proposé aujourd'hui a été validé lors de la dernière réunion de la commission consultative par 49 voix sur 54, avec donc une large majorité pour l'approbation. Ceux qui n'étaient pas d'accord se sont bien sûr exprimés à ce sujet. Il n'empêche que la majorité a été très largement acquise.

Le suivi de ce plan sera assuré par les indicateurs de l'Observatoire départemental des déchets, avec un annuaire des éco-entreprises, un site internet, etc. : toutes les précautions sont donc prises pour un Comité de suivi qui permette d'informer tout le monde sur le fonctionnement de ce plan.

Il nous reste aujourd'hui, et c'est l'objet de cette réunion, à approuver ce plan de telle façon qu'il passe ensuite l'enquête publique, pour que nous puissions après cette enquête le valider définitivement, avant la fin de l'année 2010.

La grande innovation de ce plan est selon moi de permettre un retour à l'incinération qui avait été plus ou moins – plutôt plus que moins d'ailleurs – enlevée du dernier plan. Pourquoi ? C'est d'abord un acte courageux qui tient compte du territoire. Sur le territoire des Alpes-Maritimes, lorsque nous l'observons pour trouver des sites, et Dieu sait si nous en recherchons en ce moment, 99 % des territoires sont sous des contraintes diverses : Natura 2000, contraintes de populations, etc. Il n'est donc pas facile d'organiser des sites de traitement des déchets dans notre secteur, sauf à dire que la Côte, qui est quand même la principale productrice des déchets, devrait trouver des sites ailleurs qu'en elle-même, c'est-à-dire trouver des sites dans le Haut-Pays, ce qui serait complètement anormal par rapport à la loi qui veut que nous traitions les déchets au plus près des sites de leur production. Cela serait

immoral par rapport à nos collègues du Haut-Pays qui n'ont pas besoin de recevoir les déchets que nous produisons. Il faut donc que nous trouvions nous-mêmes les ressources et les sites pour les traiter.

Or vous savez qu'une ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) représente 20 à 30 hectares. Il faut les trouver. En revanche, aujourd'hui, je prends le modèle du projet SIVADES – je dis « modèle » mais ce n'est pas encore un modèle définitif, loin de là – avec un CVO et un CVE (Centre de Valorisation Organique / Centre de Valorisation Énergétique), à haute température avec des déchets secs. Je parle bien des déchets secs. Nous savons qu'aujourd'hui, les incinérateurs actuels ne permettent pas un compostage préalable. Néanmoins, il n'est pas idiot de penser que nous pouvons évoluer.

Aujourd'hui, nous sommes dans une situation difficile. Nous exportons des déchets à Septèmes-les-Vallons. Nous envoyons 80 000 tonnes de déchets dans les Bouches-du-Rhône. C'est totalement inadmissible. Ce plan, même s'il n'est pas parfait, a le mérite d'exister et de donner des définitions à la fois de compétences, d'actions et de précautions à prendre. Je pense qu'il sera amendé en cours de route. Nous essaierons de faire au mieux en marchant, mais je pense qu'il est aujourd'hui urgent de décider. Tant au niveau de la protection de l'environnement, des sites à trouver, des méthodologies où rien n'est arrêté non plus, les méthodes et technologies évoluant tous les jours, je pense que nous avons là l'occasion de démontrer que le plan peut aider à résoudre ce problème grave des déchets sur le département. C'est un plan courageux, actif et évolutif. C'est un plan que je demande à l'assemblée d'approuver.

**M. Le Président.**- Merci Monsieur COULLET pour cette présentation et surtout pour le travail que vous avez conduit, celui de concertation et de proposition. A un moment, après la phase de concertation, il faut décider. Nous l'avons fait avec un très large soutien, et je tiens à le souligner, de la commission consultative qui s'est réunie le 22 janvier dernier et qui a, à une immense majorité, approuvé les grandes lignes de ce plan d'élimination des déchets ménagers dont vous venez de rappeler les grandes lignes.

C'est un enjeu important pour notre département. Cette problématique des déchets est aujourd'hui pour moi et pour nous une source d'inquiétude. Vous avez rappelé la situation qui découle de la fermeture légitime de la Glacière décidée par le Préfet des Alpes-Maritimes avec mon soutien l'été dernier. Aujourd'hui, nous avons des difficultés à la surmonter. Nous devons le faire avec courage. Je salue l'action qui est la vôtre, dans le cadre de la présidence du SIVADES. Je sais le courage dont vous faites preuve. Ce n'est pas facile de faire des choix ni de décider. Ces équipements, par nature, soulèvent bien sûr de nombreuses polémiques, quels qu'ils soient, qu'il s'agisse d'un CVE, d'un CVO, d'une ISDND, etc. Ce sont des noms assez barbares pour masquer des équipements que l'on réclame à forts cris chez le voisin mais que l'on refuse d'avoir chez soi.

A un moment, il faut prendre une ligne de crête qui est celle de l'intérêt général. C'est ce qui nous anime et ce qui nous guide dans ce plan, avec des points forts importants que je veux rappeler : une émission d'ici 2020 de gaz à effet de serre de 66 %, c'est-à-dire des deux

tiers ; des économies d'énergies de près de 50 % ; une réduction du volume de production des déchets de 36 kilos par habitant en 2015 et de plus de 52 kilos en 2020. Ce sont des objectifs ambitieux. Il faudra les respecter, et non que cela reste une prescription sur le papier. Il faudra qu'ils rentrent dans les faits.

Je veux souligner aussi l'axe qui vise à renforcer la collecte sélective. Je veux souligner le développement prioritaire de la valorisation de la matière organique. C'est un axe extrêmement fort, puisque ce plan prescrit la création de deux centres de valorisation organique, dont l'un est déjà réalisé, celui du SMED au Broc. Le bâtiment qui est en train de se terminer est remarquable. Je veux en féliciter Robert VELAY qui a mené à bien ce projet, qui suscite d'ailleurs beaucoup de convoitise en ce moment, ce qui démontre son utilité et l'efficacité qu'il jouera dans les années à venir.

Je veux parler du renforcement du réseau des déchetteries. Nous avons récemment signé une charte à ce sujet. Je veux aussi souligner l'importance que ce plan accorde au développement des capacités de tri des déchets non-ménagers. Enfin, pour limiter au maximum le stockage, selon la hiérarchie des modes de traitement définie par le Grenelle : d'abord la valorisation organique, ensuite la valorisation énergétique, et enfin, et seulement enfin, le stockage. Nous développons une approche multi-filières. Il n'y a ni dogme ni tabou. Nous avons des connaissances scientifiques. Nous avons mis un moratoire sur la valorisation énergétique dans le précédent plan d'élimination. C'était légitime et justifié en l'état des connaissances scientifiques. Aujourd'hui, nous évoluons, puisque le Grenelle est passé par là, et nous recourons à l'utilisation d'une approche pragmatique concrète et multi-filières : valorisation organique ; valorisation énergétique ; brûlage dans les cimenteries ; développement du tri. Il faudra aussi le mettre en place. Pour la fraction organique stabilisée, il sera possible de la stocker dans les nouvelles installations de stockage des déchets non dangereux qu'il faudra bien entendu réaliser. Nous ne l'avons pas oublié.

Je veux vous dire, sans rajouter à ce qu'a dit excellemment Monsieur COULLET, que c'est un document global, ambitieux, volontariste et courageux. Il n'y a pas un jour où, avec le Préfet des Alpes-Maritimes, nous n'évoquions cette question. C'est une question difficile. Nous n'avons pas le droit de continuer à exporter nos déchets, le droit moral tout autant que le droit juridique, dans d'autres départements. Nous avons le devoir d'assumer nos responsabilités, même si cela est difficile. C'est à cet objectif que le plan d'élimination des déchets veut s'attaquer avec résolution. Comme je l'ai dit dans la presse, il faut que ceux qui sont en charge de responsabilités dans certains secteurs qui posent problème prennent très vite leurs responsabilités. C'est là le sens de l'intérêt général.

Je vous remercie.

*Applaudissements.*

Monsieur VINCIGUERRA, j'imagine que vous voulez intervenir.

**M. VINCIGUERRA**.- Oui Monsieur le Président, et je vous remercie de précéder ma demande.

Le précédent plan des déchets se présentait, très positivement à mon avis, comme un plan de sortie progressive de l'incinération dans ce département. C'était l'effet d'un volontarisme politique de votre prédécesseur, ce volontarisme ne l'ayant hélas pas conduit à se doter des moyens nécessaires pour parvenir au but proclamé, mais l'essentiel n'était-il pas de proclamer ? Nous pouvons nous poser la question.

Aujourd'hui, nous sommes loin d'un plan de sortie de l'incinération, mais bien dans son contraire. Il n'y a aucune continuité de gestion entre les deux Présidents successifs sur ce sujet. Mais passons. On disait blanc hier, noir aujourd'hui. Noir est la couleur de l'incinération bien sûr. La vérité d'hier n'est pas forcément celle d'aujourd'hui, c'est sans doute la nouvelle devise de l'UMP dans les Alpes-Maritimes. Mais chaque fois au moins, on s'applique à bien communiquer.

Votre trompette de la renommée pour promouvoir ce plan des déchets, c'est le Grenelle de l'environnement et les ambitieuses dispositions légales qui en découlent. Ambitieuses jusqu'à un certain point, puisqu'il s'agit d'une loi cadre, qui connaît peu d'arrêtés et qui n'a pas eu son Grenelle 2. Il n'y a qu'une référence : la Directive européenne à laquelle le droit français va devoir s'adapter, et que le Grenelle 1 a très largement anticipée, avec même du copier-coller sur certains points.

Cette loi institue une hiérarchisation très précise du traitement des déchets : prévention, préparation en vue du réemploi, recyclage, valorisation matière, valorisation énergétique et enfin élimination. J'insiste bien sur cette hiérarchisation : valorisation matière d'abord, valorisation énergétique ensuite. J'en déduis que l'incinération n'intervient qu'après la valorisation organique des déchets. Or le plan pérennise l'utilisation de fours d'incinération qui ne peuvent fonctionner qu'en détruisant des déchets qui devaient rentrer dans une filière de valorisation organique.

La loi dispose que les équipements de traitement devront justifier strictement leur dimensionnement. Or ce plan préconise de construire un équipement d'incinération supplémentaire, sans pour autant justifier son dimensionnement, ni même son existence, alors même qu'il affiche une volonté de réduction des déchets. Je pense que de ce fait, le plan souffre d'une fragilité juridique certaine.

Cette séance ne peut pas être le lieu d'un débat technique. Ces débats, nous les avons eus, vous avez entendu mes propositions pour certains aspects du plan, et les habitants des Alpes-Maritimes en tireront profit. J'en suis très content. Par contre, vous n'avez rien voulu savoir lorsque les équipements existants et les contrats qui lient les collectivités à leurs prestataires risquaient d'être en cause. Ce refus d'exercer votre responsabilité de rédacteur du plan dans le sens imposé par la loi rend ce plan, je le répète, juridiquement très vulnérable.



Le principal défaut de ce plan, et je n'insisterai que sur le principal défaut, est qu'il refuse d'aborder sérieusement le problème posé par les incinérateurs existants, vieux de plus de quarante ans, obsolètes et dont le fonctionnement même empêche radicalement l'application systématique de l'exigence de valorisation organique issue de la loi. Seuls les éléments périphériques de nos incinérateurs, notamment la filtration, ont été rénovés, mais il reste des fours à grille incapables de fonctionner sans brûler des déchets fermentescibles, qui devraient ressortir exclusivement de la valorisation matière.

Il est parfaitement impossible d'atteindre les objectifs de valorisation matière et organique fixés par la loi en se contentant seulement de construire les déchetteries nécessaires, et en nombre pour l'instant très insuffisant dans notre département. Il est tout aussi illusoire de prévoir l'émergence d'une culture de recyclage susceptible d'aboutir, pour ces seuls déchetteries, à un taux de 35 % de valorisation matière en 2012, soit en un an seulement.

Il est absolument nécessaire, pour remplir l'ensemble des dispositions de la loi, de mettre en place, outre le réseau de déchetteries absolument nécessaire, un autre réseau, celui des centres de valorisation organique susceptibles de prendre en compte la totalité, et pas seulement une partie, des déchets fermentescibles de notre département. Ce plan prévoit la valorisation organique de seulement 40 000 à 50 000 tonnes par an, quand le gisement est de plus de 200 000 tonnes, c'est-à-dire que nous ne faisons que le quart de ce que nous devrions faire.

Malgré vos affirmations, un constat s'impose : le blocage lié à la pérennisation des incinérateurs existants ne vous permet pas de suivre la voie indiquée par le Grenelle de l'environnement. Entre la préservation des installations des prestataires de services et l'observation de la lettre et de l'esprit de la loi, vous avez fait le choix d'interpréter la loi à votre convenance.

De tout ce qui précède je déduis, ou plutôt je constate qu'encore une fois, vous réduisez l'exercice de la prise de décision à une opération de communication. En responsabilité, comme vous l'êtes, vous ne devriez pas vous contenter de communication. Vous devez avant tout faire de la politique concrète répondant aux besoins des habitants du département, et qui tienne compte des possibilités de son territoire, c'est-à-dire le gérer en fonction d'un constat de l'existant et des exigences imposées par son avenir.

Tout cela est d'autant plus regrettable que le travail de préparation a été l'occasion d'investigations très complètes et d'une bonne information des membres de la commission. J'insiste sur le mot « information », plutôt que « concertation ». Les services doivent être remerciés de ce travail. Je l'ai déjà fait, et je le répète en séance publique. A partir de ce travail de préparation, on aurait pu rédiger un plan assez différent. C'est ce plan différent que nous allons essayer d'élaborer dans ses grandes lignes avec les associations qui voudront bien y travailler, afin de bâtir des propositions alternatives en vue de l'enquête publique. Ensuite, on verra bien ce qui ressortira de cette enquête publique et s'il y a lieu éventuellement d'aller chercher un arbitrage, si rien de significatif ne bouge.

En l'état du dossier, nous ne pouvons que nous opposer à son adoption. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Monsieur TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Merci Monsieur le Président. Nous tenons tout d'abord nous aussi à souligner la qualité du travail qui a été effectué, l'engagement de nos services et celui des bureaux d'études, ainsi que la vraie concertation qui s'est établie pour élaborer ce plan. Pour autant, nous ne voterons pas pour ce plan. Nous nous abstenons. Je vais vous en donner les raisons.

Tout d'abord, et c'est une raison majeure, les ambitions du plan sont indiscutablement très hautes pour atteindre les objectifs fixés en matière de réduction des quantités des ordures, de valorisation organique, et tout ce qu'a évoqué Monsieur COULLET précédemment. Il faudra certainement et évidemment réaliser beaucoup d'investissements. Nous savons qu'ils sont extrêmement coûteux. Aujourd'hui, au regard de la situation dans laquelle vous avez mis les collectivités par un certain nombre de réformes au niveau national, ce qui a été accentué par les difficultés économiques du moment, la question qui peut réellement se poser est de savoir si les moyens nécessaires pour mettre en place les outils et les systèmes permettant d'atteindre ces objectifs pourront être dégagés.

De deux choses l'une : ou ils ne pourront pas l'être, et les choses resteront pratiquement en l'état, ce qui ne serait pas satisfaisant ; ou, et c'est un risque qui n'est pas mineur, ce sont les intérêts privés qui, comme nous l'avons connu dans d'autres périodes et sur d'autres sujets, réaliseront cet équipement avec l'obligation pour eux d'en assurer la rentabilité financière, avec les conséquences que nous pouvons imaginer.

Autre observation que j'ai faite au titre du comité de pilotage qui s'est réuni ici-même : la place pour le moins anormalement élevée accordée aux cimenteries dans le dispositif général de traitement des déchets ménagers. Nous avons obtenu dans un premier temps, au cours d'une réunion du comité de pilotage, que la place des cimenteries soit considérablement réduite, mais le document final considère que c'est un moyen important pour éliminer les déchets ménagers, alors que ce n'est pas le cas et que cette filière est une filière d'incinération, précisément dans le domaine où nous cherchons des réductions.

Qui plus est, les cimenteries se trouvant toutes les deux dans la vallée du Paillon, vous n'ignorez pas les problèmes de circulation et d'accès par la route, notamment pour la principale de ces cimenteries. L'utilisation de ces cimenteries pour traiter les déchets, contrairement d'ailleurs à ce que y compris Monsieur le Préfet ne craint pas d'affirmer, induirait un accroissement assez considérable du trafic sur des routes déjà saturées et déjà dangereuses. A notre avis, rien ne peut être imaginé dans ce domaine tant que le nécessaire n'a pas été fait en matière de routes, si tant est que cela soit possible, en particulier en ce qui concerne le contournement de Borghéas.

En ce qui concerne l'utilisation des cimenteries, nous aurons le 1<sup>er</sup> juillet une réunion du comité de pilotage sur la qualité de l'air à l'Est de Nice. Or la décision d'utiliser les cimenteries a été prise avant même que nous ayons les conclusions de cette étude, et peut-être d'autres études nécessaires.

Au lieu des cimenteries, nous sommes favorables, et nous vous l'avons dit, à la réalisation d'équipements concertés, à l'instar de celui installé au Broc pour la valorisation organique, permettant de véritables coopérations entre territoires dans le respect de chacun. Par « chacun », j'entends territoire, mais aussi habitant. C'est tout le sens de l'étude de faisabilité dans laquelle la communauté de communes du Paillon est engagée à ce jour. Nous pensons que c'est dans cette direction que peut se trouver la vraie solution, à condition toutefois que les moyens nécessaires soient dégagés.

Ceci dit, comme je l'ai indiqué en commençant, le travail réalisé est d'importance et de qualité. Les objectifs fixés nous paraissent convenir et répondre aux besoins actuels. Il y a quand même ces deux ou trois écueils qui ne sont pas mineurs et qui nous conduiront à nous abstenir sur ce projet.

**M. Le Président.**- Je retiens le début et la fin de votre intervention.

**M. TUJAGUE.**- Retenez aussi le centre.

**M. Le Président.**- Je retiens toujours tout. Pas d'autres interventions ? Bien.

Monsieur VINCIGUERRA, je ne m'attendais pas à ce que vous teniez un autre discours, donc vous ne vous êtes pas étonné que nous tenions celui que nous avons tenu. Chacun est dans un rôle, un peu perturbé en plus parce que la localisation d'un équipement est située dans un secteur qui vous est cher et que vous représentez avec efficacité, ce qui peut-être vous éloigne un peu de l'objectivité qui était la vôtre sur ce dossier, avec l'élévation de vue qui vous caractérise. Lorsque l'on est proche d'un problème, on le regarde toujours avec un prisme un peu plus petit.

Nonobstant la situation de Grasse-Sud, je pense que ce plan est ambitieux, courageux, cohérent, et qu'il repose comme vous l'avez souligné, et je vous en remercie chacun, sur une très large concertation. Vous avez parlé tout à l'heure de théorie et de pratique. Je suis pragmatique, et je suis plus pour l'action que la parole. Nous avons déjà avancé dans la mise en œuvre de ce plan. Ce que nous avons fait avec le Préfet le démontre, comme ce qui a été fait par le conseil général essentiellement, puisque le CVO du Broc n'aurait jamais pu voir le jour si Christian ESTROSI n'avait pas dégagé les financements de près de 30 millions d'euros pour ce CVO. Aujourd'hui, le premier aménagement concret depuis des décennies qui voit le jour dans ce département est le CVO du Broc. Vous le savez.

Il y a beaucoup d'autres choses à faire. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit sur les CVE de Nice et d'Antibes. Celui d'Antibes vient d'être refait complètement. On ne peut pas dire qu'il s'agisse d'un équipement d'une ancienne génération. On imagine une usine, dans le fin fond de l'Union Soviétique, avec des fumées... Ce qu'a fait

Jean LEONETTI est à la pointe du progrès et va bien au-delà des normes européennes en vigueur. Celui de Nice a été complètement revu, et un projet d'une plus grande ambition est en cours. Je ne peux pas vous laisser affoler nos auditeurs, nos spectateurs qui nous regardent, ou ceux qui vont lire attentivement ce que vous avez dit aujourd'hui Monsieur VINCIGUERRA.

Il est vrai que les choses évoluent aujourd'hui. Monsieur VINCIGUERRA veut nous mettre en opposition avec ce qui a été fait dans le passé. Ce qui a été fait dans le passé, je l'assume totalement. J'étais ici. J'ai changé d'une place, certes, l'importance est capitale, mais je revendique totalement ce qui a été fait avant. Nous le faisons avec un principe de précaution sur la base d'éléments qui ont conduit à un moratoire sur l'incinération qui a été levé par le Grenelle de l'environnement. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

Sur l'ouest du département, vous pouvez dire ce que vous voulez, je sais que ce n'est pas facile, je sais que cela dérange, je sais qu'il y a des échéances électorales qui perturbent le choix des décisions, je sais qu'il y a des pensées et surtout des arrière-pensées, je sais que l'on veut jouer au billard à plusieurs bandes pour faire trébucher le copain... En tous cas, il faut que l'ouest prenne ses responsabilités. Je soutiendrai totalement Maxime COULLET, et il le sait, dans les choix qu'il sera amené à proposer dans les jours qui viennent pour faire en sorte que nous sortions enfin de cette situation.

Pour le reste, le plan est global et cohérent. Monsieur TUJAGUE, je vous remercie pour vos propos. Je connais votre position sur le problème des cimenteries. Je pense que là aussi, lorsque nous passerons aux travaux pratiques, nous verrons que c'est beaucoup moins gênant que ce que l'on peut craindre aujourd'hui. Nous travaillerons en tous cas avec vous pour en atténuer les conséquences au niveau routier, comme nous l'avons toujours fait dans la vallée du Paillon à vos côtés.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je souhaitais préciser sur ce plan d'élimination des déchets.

Monsieur VINCIGUERRA. Nous ne pouvons résister au plaisir de vous entendre à nouveau sur ce sujet.

**M. VINCIGUERRA**, - C'est un plaisir partagé. J'ai eu beaucoup de plaisir à vous écouter. Je pense qu'il faut quand même amener quelques précisions, puisque vous m'avez fait dire ce que je n'ai pas dit. Je n'ai jamais dit que ces fours n'avaient pas été remis aux normes. Ils l'ont effectivement été sur la périphérie et notamment sur les normes de rejets. Il reste qu'au niveau des cœurs des fours, ce sont des fours à grille sur lesquels aucune intervention n'a été faite. Ils ont 40 ans dans leurs réalisations et conceptions, et ils ne permettent pas l'application intégrale du Grenelle de l'environnement. C'est tout ce que j'ai dit, et ce que j'ai dit correspond à la vérité. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

Deuxièmement, personnellement, je pense que si nous étions dans le parfait respect de la loi, je n'aurais rien à dire. Cette loi a besoin d'être précisée. Elle a besoin de jurisprudences.

C'est évident puisqu'il n'y en a pas. J'ai une lecture de la loi. Beaucoup ont la même que moi. Vous n'avez pas la même lecture. A un moment ou à un autre, il faudra bien trancher. Je pense que la pérennisation des fours actuels qui, s'ils ont été rénovés sur leur périphérie, restent des fours obsolètes sur le cœur de leur fonctionnement, n'est pas cohérente avec une application complète de la loi Grenelle de l'environnement. C'est tout. Que cela se passe sur l'ouest du département ou ailleurs, mon problème n'est absolument pas là. Je ne joue pas au billard à trois bandes, d'autres le font pour moi...

**M. Le Président.**- Merci. Nous allons passer à d'autres sports maintenant.

*Le dossier n°1, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés et abstention du groupe communiste)*

Je vous remercie. Nous passons au rapport n°3. Je cède la parole au vice-président Jean THAON concernant la demande de subvention au titre du fonds de solidarité pour les ports.

### **3 DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE**

**M. THAON.**- Merci Monsieur le Président. Ce rapport concerne les intempéries qui ont touché les Alpes-Maritimes le 4 mai 2010, à savoir les ports départementaux, le sentier du littoral et les infrastructures routières, qui ont subi d'importants dégâts. Ces travaux de remise en état sont éligibles au fonds de solidarité en faveur des collectivités territoriales. Il faut pour cela que le montant du concours apporté soit de l'ordre de 40 %, étant précisé qu'il faut qu'il soit supérieur ou égal à 150 000 euros hors taxes et qu'il ne dépasse pas 4 millions d'euros hors taxes. Notre collectivité peut bénéficier de cette démarche. C'est ce qui est proposé aujourd'hui dans le présent rapport :

- Port départemental de Cannes : participation de l'Etat de 40 %, soit 267 527 euros hors taxes ;
- Port départemental de Nice : participation de l'Etat de 40 %, soit 300 000 euros hors taxes ;
- Port départemental de Villefranche-Santé : l'évaluation du comblement des vides s'élève à 186 500 euros hors taxes.

Concernant le sentier du littoral, pour le Cap Ferrat, le Cap de Nice et le Cap d'Antibes, le montant de subventions sollicité, toujours pour l'Etat à hauteur de 40 %, est de 67 008 euros hors taxes.

Concernant les routes départementales, avec la RD 52 à Menton et la RD 6098, le montant de participation représente 40 000 euros hors taxes.

J'en ai terminé. Il nous appartient d'en délibérer.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Pas d'intervention ? Pas d'opposition ni d'abstention ?

*Le dossier n°3, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je passe la parole à Monsieur GINESY, pour le rapport sur la politique agricole.

#### **4 POLITIQUE AGRICOLE ET RURALE**

**M. GINESY**.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons en tout premier lieu les actions vétérinaires du département pour lesquelles je vous propose :

- de proroger une indemnité compensatoire à l'exercice vétérinaire en zone de montagne versée aux six vétérinaires ayant contractualisé avec le département (base de 1 000 euros mensuels ajustée en fonction de l'activité) ;
- une prise en charge de la majeure partie des coûts de prophylaxies obligatoires selon une grille tarifaire définie chaque année sur la base d'un arrêté préfectoral ;
- une prise en charge de 64 euros sur le coût des visites de soins aux animaux de montagne.

Par ailleurs, une étude sur l'ensemble des mesures que nous apportons à l'élevage est en cours et nous amènera très probablement à revisiter ces dispositions pour 2011. En attendant, et de manière à permettre la poursuite de la campagne de 2010 dans les meilleures conditions, je vous propose de prendre des dispositions concernant l'indemnité compensatoire et les soins aux animaux de montagne. Il est proposé de proroger le dispositif jusqu'à la fin de l'année. Les conventions passées avec les six vétérinaires arriveront à échéance le 30 juin 2010 et doivent ainsi faire l'objet d'un avenant pour en modifier la durée jusqu'à la fin de l'année. Un modèle d'avenant est joint à la présente convention. Concernant l'aide aux prophylaxies obligatoires, je vous rappelle que pour 2010, vous trouverez là aussi la grille annuelle.

Le deuxième point porte sur la participation du Département au financement des investissements des industries agroalimentaires.

La région a reçu délégation de gestion des crédits du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) pour la mesure 123-A de l'axe 1 concernant les industries agroalimentaires. Je vous propose de prendre des dispositions nécessaires afin de permettre les interventions de la région et du département pour viser à améliorer la valorisation des productions agricoles :

- modernisation de l'outil de production des entreprises ;
- maîtrise de la sécurité alimentaire et de la traçabilité des produits ;
- contribution au respect de l'environnement ;
- augmentation de la valeur ajoutée des produits et renforcement des partenariats.

Vous trouverez là aussi en annexe le projet de convention. Je vous en épargne la lecture.

Le troisième point concerne l'aménagement foncier régional.

Dans le cadre de la réalisation de son projet de voie dite « des 40 mètres », avec la prolongation du boulevard Maurice Slama (Nice la Plaine jusqu'à Saint-Isidore), la communauté urbaine Nice Côte d'Azur vient de solliciter le Département afin de mettre en œuvre la procédure pour la création d'une commission communale d'aménagement foncier.

Je vous propose d'instituer cette commission communale pour la commune de Nice et de déléguer à la commission permanente du conseil général tous les actes administratifs et décisions nécessaires à la mise en œuvre des opérations d'aménagements fonciers.

Nous avons aussi un point important avec la filière équestre. Vous réalisez, Monsieur le Président, le lancement de la filière équestre jeudi à 10 heures 30. Je pense que nous serons nombreux autour de vous. Aujourd'hui, le dispositif de l'aide à la modernisation et à l'investissement des exploitations agricoles n'autorise pas tout à fait tous nos exploitants de la filière équestre à pouvoir être aidés par notre organisme.

Je vous propose donc de modifier notre réglementation, qui pourra s'appliquer après une validation des fiches par les services de l'Etat et le comité de suivi du Document Régional de Développement Rural.

Monsieur le Président, mes chers collègues, voilà rapidement présenté un dossier qui a beaucoup d'importance à mes yeux comme aux yeux, je le pense, de bon nombre d'entre vous.

**M. Le Président.**- Merci Monsieur GINESY. Madame BOY-MOTTARD.

**Mme BOY-MOTTARD.**- Merci Monsieur le Président. J'ai eu l'occasion d'intervenir sur cette question de la tarification vétérinaire l'année dernière : une tarification élevée, et une participation également élevée de notre collectivité. Monsieur GINESY avait fait savoir qu'il était d'accord avec ces remarques et qu'un travail serait fait pour infléchir notre politique en la matière.

Je vois que les tarifs cette année sont tout autant élevés, avec une minuscule diminution du fait de la baisse de 3 centimes de l'AMO. A part cela, rien. On nous parle d'une étude menée sur les dispositifs des actions vétérinaires du Département. Est-ce que cette étude devrait conduire à une baisse de la tarification et/ou de notre participation ?

**M. GINESY.**- Je ne suis pas sûr que nous aboutissions forcément à une baisse. Ce qui est sûr, c'est qu'après l'étude et l'investigation par nos services, il y aura forcément un constat, soit d'une nécessité de maintenir les prix, puisqu'il m'a été répondu que nos éleveurs, qui sont très disséminés sur le territoire, sont difficilement accessibles par nos vétérinaires et n'offrent pas toujours le concours que les vétérinaires attendent pour pouvoir suivre leurs

troupeaux. Nous sommes donc pour les vétérinaires dans une nécessité de passer beaucoup plus de temps à leurs tâches qu'ils ne le feraient dans des conditions optimales.

Il faut le vérifier, et dès que nous l'aurons fait, nous ajusterons bien sûr le prix. Cette année encore, bon nombre d'éleveurs se trouvent confrontés, avec la FCO (fièvre catarrhale ovine), à des difficultés de vaccination. Même si elle n'a pas un caractère obligatoire, nos services de la DSV souhaitent et incitent nos éleveurs à vacciner, ce qui là aussi ne manque pas de poser des problèmes, puisque les vétérinaires doivent nécessairement se rendre aux quatre coins du département, ce qui représente une dépense assez élevée.

Votre question m'amène à corriger un peu mon rapport, puisque j'ai omis de vous présenter la note au rapporteur sur les Assises de l'Agriculture qui ont lieu actuellement sous l'autorité de Monsieur le Préfet et du Président de la Chambre d'Agriculture, et dont nous partageons le pilotage. Le rapport n'est pas définitivement entériné, mais ce document aborde le foncier agricole, l'innovation, la recherche, la formation, le développement, la valorisation des productions agricoles, l'élevage, l'emploi, le logement, l'environnement et la forêt, c'est-à-dire quasiment tous les domaines qui intéressent le monde agricole des Alpes-Maritimes au premier chef. Je vous demande l'autorisation de valider le fait que la Commission permanente soit compétente pour valider ce dossier.

**M. Le Président.**- Sur ce dossier, Monsieur TUJAGUE ?

**M. TUJAGUE.**- Un mot, Monsieur le Président, pour noter que ce rapport, sur un certain nombre de domaines, ne pose pas de problème. Les actions vétérinaires correspondent à une action du département ancienne et particulièrement positive. Mais il y a ces conventions que nous allons signer avec la Région. Non que je regrette la signature de conventions avec la Région, mais ces conventions sont l'émanation de décisions et de positions européennes. Elles vont entériner, en ce qui concerne les Alpes-Maritimes, une baisse significative des soutiens à l'agriculture départementale et à l'agroalimentaire, avec notamment des reculs non négligeables qui interdiront par exemple de prendre en compte la création de nouveaux moulins à huile dans le département. Il n'y a pas beaucoup de nouvelles constructions, mais la filière oléicole est une filière en développement qui mérite à certains moments d'être épaulée, de ce point de vue également.

Je me permets donc de vous faire cette observation. Il est difficile de prendre une décision autre que celle que nous prenons, mais mesurons bien qu'elle va se traduire par un vrai recul dans un certain nombre de domaines non négligeables. Il y a aussi, je ne sais pas si c'est une question ou une observation, la possibilité d'aider les entreprises agroalimentaires de transformation et de commercialisation, sous réserve qu'une part significative des apports soit d'origine départementale ou régionale. Que signifie une part significative ? Est-ce que nous favoriserions y compris des entreprises ne travaillant qu'avec des produits importés d'on ne sait où et concurrençant la production départementale ou régionale ? Mais vous n'êtes pas l'auteur de cette rédaction.

**M. Le Président.**- Maître CONCAS, je crois que vous avez demandé la parole.



**Me CONCAS.**- Bien volontiers Monsieur le Président. Vous imaginez que c'est la filière équestre qui a retenu mon attention. On avance, mais pas à un train de députés, à un train de sénateurs... Nous sommes au pas, et non au trot. Il y a des éléments positifs. La création d'un label est une bonne chose. Faire le tour des centres équestres du département et les labelliser « Cheval 06 », c'est bien. Cela permet de renseigner les 15 000 ou 20 000 usagers dans ce département. Ils sont nombreux à faire du cheval.

En revanche, je n'ai pas lu ce que j'aurais aimé lire dans le dossier. Je lis que la subvention qui se fait au centre équestre est nécessairement adossée à une subvention qui est faite par la Région. Je fais confiance à la Région dans l'attribution et le traitement de ses dossiers. Je n'ai pas de raison de démentir la lecture qu'elle veut faire de ce genre de choses, mais il y a pour autant certaines choses qui me sont un peu plus personnelles et qui relèvent de l'appréciation que nous avons, nous, du département des Alpes-Maritimes. Faire en sorte que les subventions soient adossées à celles de la région reviendrait à dire que si la région ne suivait pas sur le dossier d'un centre, nous ne le ferions pas pour autant. J'ai donc peur que nous ne soyons un peu prisonniers dans cette lecture du dossier.

Deuxièmement, je ne lis rien sur la filière équestre sportive, qui est importante. Je déplore, comme de très nombreux usagers du monde du cheval, l'absence de formation de jeunes cavaliers qui seront les champions de demain. Vous étiez peut-être au Jumping à Cannes. J'y étais. C'est un Français qui a gagné, Kevin STAUT, qui est très fort mais qui n'est pas de chez nous. Je vois peu de cavaliers d'obstacles très forts formés par le Département des Alpes-Maritimes. Il y a donc toute une filière à travailler, sur laquelle je note quand même que le Gouvernement, qui a toute votre affection, a procédé à l'ouverture des paris et des jeux. Vous avez vu la conséquence de l'ouverture des paris et des jeux, qu'il s'agisse du poker ou autres. C'est contraindre le PMU à diversifier son offre commerciale, alors que la règle du PMU est précisément de rétrocéder 40 % de ses recettes à la filière Cheval, ce qui ne va plus être le cas.

Si nous voulons lutter contre ce genre de déviances qui nous conduisent à tirer la filière équestre vers le bas, soyons à l'impulsion, c'est la proposition que je vous fais, de développer au-delà même du label équestre, un vrai label sportif pour former les jeunes cavaliers de demain. Voilà le vœu que je formule, en me réjouissant bien sûr du lancement prochain du guide Rando-Cheval.

**M. Le Président.**- Maître CONCAS, je voulais vous offrir ce guide en primeur. Je vous remercie de l'avoir valorisé. Vous avez raison de souligner l'importance de la filière équestre. Sur l'aspect sportif, c'est une approche qui rejoint aussi bien le sport que l'agriculture. C'est une approche transversale qui rejoint aussi le tourisme. Sous l'autorité de Charles-Ange GINESY que je remercie beaucoup, nous avons beaucoup avancé sur cette question. Vous étiez présent pour l'inauguration à Saint-Laurent-du-Var du premier centre handi-équestre, qui est une véritable innovation à saluer dans notre département. Comme vous, je crois au développement de la filière équestre dans tous ses aspects. Naturellement, nous le ferons.

Pour ne pas prolonger ce débat, je veux souligner combien l'action du conseil général en matière de prophylaxie est importante, à des niveaux beaucoup plus élevés que certains départements. Je veillerai à ce que les conventions que l'on nous annonce avec la région, et vous avez raison Monsieur CONCAS de me mettre en garde contre la Région, je serai encore plus vigilant. Je le suis déjà. Quelques lignes ont d'ailleurs pu échapper à ma vigilance dans ce rapport. Merci de me les avoir rappelées. Nous veillerons bien sûr à ce que cette contrainte, qui est une contrainte d'abord européenne, ne pénalise pas les actions et les avancées que nous avons mises en place dans ce département, comme l'a souligné Madame BOY-MOTTARD. Nous serons vigilants sur ce point.

S'il n'y a plus d'intervention, nous passons au vote.

*Le dossier n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous remercie. Je passe la parole au Dr FRERE pour le rapport Culture.

## **8 POLITIQUE CULTURELLE - ACTIONS EN FAVEUR DU PATRIMOINE**

**Dr FRERE.**- Je vous remercie Monsieur le Président. C'est un rapport dont vous avez l'habitude, mes chers collègues. Nous étudions des subventions très importantes en ce qui concerne le patrimoine. Comme vous le savez, le patrimoine est très important dans notre département et il inclut vraiment un patrimoine culturel lui aussi très important. Il s'agit justement ici de la restauration de la façade de la cathédrale Sainte Réparate, et de l'opération de l'église russe de la rue Longchamp. Attention, je ne dis pas de la « cathédrale », c'est très important. L'église russe de Longchamp est proche de l'avenue Jean Médecin et nécessite vraiment une réhabilitation importante. La note au rapporteur stipule qu'il s'agit bien d'une subvention à l'association culturelle orthodoxe russe.

Pour l'église anglicane de la rue de la Buffa et la chapelle du Saint-Sépulcre, la note nous informe là encore qu'il s'agit de la rénovation extérieure du bâti. Nous avons aussi la chapelle Sainte-Geneviève à Saint-Laurent-du-Var et une église réformée d'Antibes. Voilà, mes chers collègues, ce que je vous propose. C'est une subvention importante. Malgré les temps difficiles qui sont les nôtres, vous voyez que nous sommes vigilants sur le patrimoine qui est l'image même de notre département.

**M. Le Président.**- Madame GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Ainsi que le soulignait le Dr FRERE, nous avons un département extrêmement riche sur le plan du patrimoine. Nous voterons cette délibération, mais avec une remarque. L'ensemble des propositions qui sont faites ici concernent le patrimoine religieux, principalement à Nice. Nous avons un département plus large. Je voulais savoir s'il existe un inventaire du patrimoine culturel des Alpes-Maritimes, et comment nous en gérons les priorités. L'engagement proposé aujourd'hui, qui représente 1 181 000 euros, couvre quasiment toute l'autorisation de programmes. Est-ce qu'il y aura bien d'autres opérations dans l'année, concernant peut-être d'autres types de patrimoines ? J'aurais voulu savoir

comment tout cela s'élabore, avec peut-être en amont l'évaluation des besoins, l'identification des priorités, etc. C'est sans doute fait, mais je n'en ai pas connaissance. Et surtout, y a-t-il un inventaire du patrimoine dans notre département, et quel est notre objectif dans ce domaine ?

**Dr FRERE.**- Chère Madame, il s'agit essentiellement des bâtiments classés. En ce qui concerne nos églises, pour tous les conseillers généraux de la montagne et du Moyen-Pays, il existe bien sûr des subventions qui ne sont pas notées ici. Tous nos bâtiments sont subventionnés par le conseil général de façon très importante. Il s'agit là d'une liste spécifique particulière, avec des bâtiments emblématiques. Nos bâtiments et nos églises de nos villages sont subventionnés dans un autre chapitre. Il faut donc que vous le sachiez également, à chaque fois des subventions sont faites dans un autre chapitre. Rassurez-vous, il n'y a pas que les bâtiments classés qui soient subventionnés. De nombreuses églises et bâtiments culturels sont notamment bien subventionnés dans ce secteur.

**M. Le Président.**- Monsieur le Sénateur Honoraire ? Je crois savoir ce que vous allez dire. Cela sera voté en juillet, ce n'est donc pas la peine que vous interveniez. Votre chapelle sera servie.

**Dr FRERE.**- Nous n'avons pas oublié vos chapelles. C'est un bâtiment classé qui sera également subventionné.

**M. Le Président.**- Sur ce dossier, c'est un effort extrêmement important. Vous demandiez, Madame GOURDON, comment nous procédions. Il y a bien sûr une enveloppe que nous dégageons et que nous votons, que la majorité a votée dans le cadre du budget que vous n'avez pas voté. Il y a ensuite des bâtiments qui sont classés, ou inscrits, des bâtiments qui ont un relief particulier, qui sont vus par un nombre de visiteurs importants. Dans ce contexte, nous avons choisi la rénovation de la Chapelle du Saint-Sépulcre, place Garibaldi à Nice, qui va lancer la rénovation de cette place historique. Elle en fait partie, comme en font partie d'autres bâtiments, dont l'église réformée d'Antibes, la chapelle Sainte-Geneviève, chère à Henri REVEL qui va s'y confesser fréquemment. Nous choisissons selon des critères multiples, mais toujours selon l'intérêt général.

*Le dossier n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**Dr FRERE.**- Je vous en remercie. Je rappelle, et c'est quand même un moment important, que nous lançons les soirées estivales lundi prochain, à 17 heures, dans un lieu particulièrement emblématique : la Fondation Maeght. J'espère que vous serez très nombreux pour ce lancement particulièrement important, spectaculaire et culturel.

**M. Le Président.**- Vous pourrez y visiter l'extraordinaire exposition Giacometti, qui est un rendez-vous culturel international pour notre département, et qui est placé sous le patronage du conseil général des Alpes-Maritimes. Je vous convie, comme l'a fait le Dr FRERE, à être présents lundi pour ce rendez-vous important.

Je passe maintenant la parole à Michel ROSSI pour le rapport sur les aides aux collectivités.

## **5 AIDES AUX COLLECTIVITES**

**M. ROSSI.-** Merci Monsieur le Président. Il s'agit du rapport habituel sur les aides aux collectivités qui est en plusieurs parties. La première partie concerne la modification du règlement départemental des aides aux collectivités relatif à l'éclairage public. Cette modification vise à éviter des extensions trop fortes sur l'éclairage public. Il s'agit donc de subventionner au taux minimum les opérations d'extension d'éclairage public, de limiter l'éclairage lui-même à 20 lux, de rendre obligatoires et éligibles aux subventions les diagnostics photométriques, et enfin de pénaliser les installations qui seraient trop dépensières en éclairage. C'est le premier point.

Le second point, c'est l'avis de principe pour 46 demandes qui dépassent 210 000 euros. Vous en trouverez la liste en annexe. Il y a aussi l'examen de 7 points particuliers, qui sont très bien détaillés dans le dossier et qui concernent :

- le plan de déclenchement des avalanches ;
- un projet architectural et technique pour la réhabilitation du domaine des Collettes et du Musée Renoir à Cagnes-sur-Mer ;
- l'installation d'une statue sur un rond point départemental à Cagnes-sur-Mer ;
- un système d'amplification sonore pour le Théâtre Francis GAG et la cinémathèque ;
- la station de Turini Camp d'Argent sur La Bollène-Vésubie ;
- l'EHPAD de Sainte-Croix à Lantosque ;
- la prorogation de la convention pour la seconde tranche de l'extension de l'université de Saint-Jean d'Angely.

Il convient d'ajouter, conformément à la note au rapporteur qui vous a été distribuée, deux nouvelles opérations : un camping municipal à Beuil, et des travaux de remise aux normes du télésiège de Camp d'Argent à La Bollène-Vésubie.

Voilà, Monsieur le Président, l'essentiel de ce dossier.

**M. Le Président.-** Merci Monsieur le vice-président pour ce remarquable travail. Pas d'intervention ? Tout le monde est satisfait ? C'est parfait, pas d'opposition.

*Le dossier n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous propose de poursuivre dans le même élan avec le programme de l'Agence de l'eau pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable.

**6 PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU 2010A POUR L'ASSAINISSEMENT, L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES - AVIS DE PRINCIPE SUR L'INTERVENTION FINANCIERE DU DEPARTEMENT**

**M. ROSSI**.- Il s'agit du programme élaboré par le comité de pilotage qui a été institué lors du contrat signé par l'Agence de l'eau, la région et le département pour l'assainissement et l'alimentation en eau potable, principalement pour les communes rurales.

Si l'assemblée se prononce favorablement pour les 32 opérations qu'elle trouvera dans ce document qui les détaille très bien, la commission permanente sera amenée à être saisie ultérieurement pour le vote des aides départementales qui vont correspondre aux avances de subvention de l'Agence de l'eau, soit respectivement, pour chacun des deux programmes que nous venons d'évoquer, 1 241 000 euros et 807 000 euros.

**M. Le Président**.- Merci. Monsieur TUJAGUE.

**M. TUJAGUE**.- Monsieur le Président, je ne sais pas si nos collègues ont regardé l'évolution des choses, mais nous mettons en avant depuis quelques années le désengagement exceptionnel de l'Agence de l'eau. Si nous comparons nos engagements de 2009 à ceux de 2010, cela devient effrayant, puisque cela a été divisé par deux : l'année dernière, à la même période, nous avons voté des aides de l'Agence de l'eau et du conseil général pour un peu plus de 10 millions d'euros d'investissements en matière d'eau et d'assainissement. Ce sont des domaines essentiels, et les besoins ne diminuent pas. Cette année, nous en sommes à 5 millions de travaux, avec une diminution identique des concours de l'Agence de l'eau – je pense d'ailleurs que c'est la contribution de l'Agence de l'eau qui fixe le niveau des investissements possibles – et une réduction également de moitié de nos engagements, puisque nous passons de 4 millions à 2 millions, en chiffres ronds.

Cela devient difficilement tenable. Je ne sais pas si nous serons en mesure de faire face aux besoins. Il nous a été dit que l'Agence de l'eau finançait d'autres équipements, mais si nous continuons encore longtemps comme ça, que pourrons-nous faire dans nos collectivités ?

**M. ROSSI**.- Monsieur le Président, c'est un débat que nous avons eu en commission et les services vont essayer de voir si les périmètres d'intervention sont les mêmes, c'est-à-dire savoir si les années antérieures, où nous avons eu un surcroît de subvention, n'ont pas regroupé plusieurs exercices et ne sont donc finalement pas comparables les unes aux autres.

**M. TUJAGUE**.- Il est impressionnant que vous parliez de surcroît de subventions, alors que l'intervention de l'Agence de l'eau diminue régulièrement depuis des années. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons, mais cela prend maintenant un tour dramatique. Si vous en êtes satisfait... Cela concerne l'ensemble du département.

**M. ROSSI.**- Personne n'est satisfait, j'essaie de vous expliquer pourquoi il peut y avoir un effet de perspective. Si vous ne voulez pas le voir, vous ne le verrez pas, mais cela peut très bien arriver.

**M. Le Président.**- Monsieur TUJAGUE, l'Agence de l'eau verse essentiellement deux fonds. Le premier est le fonds de solidarité rurale, dont le périmètre a été modifié, puisque plusieurs communes qui étaient qualifiées de rurales en sont sorties (27 dans notre département). L'évolution sur les trois dernières années n'est pas probante, même si elle est plutôt à la baisse, je ne vais pas vous dire le contraire : 570 000 euros en 2007, 500 000 euros en 2010 et 540 000 euros l'année dernière. Il y a une diminution d'environ 10 %.

Sur le deuxième programme, qui concerne les contrats classiques, nous avons au contraire une augmentation : 1 529 000 euros en 2007, 873 000 euros en 2008, et 2 283 000 euros en 2009. Il y a aussi des crédits hors contrats. Ils étaient de 1,1 million d'euros en 2009, contre 1,4 million d'euros aujourd'hui. Sur ce point, nous n'avons pas d'évolution notable à la baisse, sauf sur la partie solidarité rurale.

**M. TUJAGUE.**- Je ne suis pas d'accord avec les chiffres que vous venez de nous présenter. Je me réfère aux décisions que nous avons prises : celle de 2009 et celle de 2010. Pour la solidarité rurale, il est vrai que la baisse n'est pas la plus importante, mais c'est précisément dans notre domaine que la baisse est tout à fait considérable. Si l'on se contente de cette situation, je veux bien, mais elle n'est malheureusement pas celle que vous décrivez, ni les uns ni les autres.

**M. Le Président.**- Sur l'année 2010, je viens d'écrire à l'Agence pour solliciter le maintien d'un niveau élevé d'intervention. Sur les trois dernières années, nous y sommes parvenus. Les chiffres que je vous ai donnés sont les bons. En tous cas, ce sont ceux que m'ont donnés les services, et je leur fais confiance.

**M. TUJAGUE.**- Ceux que je vous ai donnés pour 2009 et 2010 sont aussi les bons.

**M. Le Président.**- Nous confronterons les chiffres. Sur ce dossier, y a-t-il d'autres interventions ?

*Le dossier n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Merci Monsieur ROSSI. Je cède à présent la parole à Madame SATTONNET pour le rapport relatif au SMARDV.

## **7 SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA RIVE DROITE DU VAR (SMARDV) - RETRAIT DU DEPARTEMENT**

**Mme SATTONNET.**- Merci Monsieur le Président. Ce rapport propose aujourd'hui le retrait du département du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Rive Droite du Var (SMARDV). En effet, en mai 2010, la commission permanente a adopté les nouveaux statuts

du SMARDV, et son champ d'action aujourd'hui, ou son objet, fait que seuls sont concernés les réseaux des communes de Gattières et du Broc. L'objet du syndicat devient donc strictement communal, ce qui enlève tout motif d'action du département. Il reste bien entendu que le syndicat sera susceptible de bénéficier des financements départementaux au titre classique du règlement des aides aux collectivités.

Il vous est donc proposé aujourd'hui d'acter le retrait du département du syndicat mixte, et d'autoriser le Président à solliciter le président du syndicat afin qu'il mette en œuvre la procédure ad hoc.

**M. Le Président.**- Monsieur DAMIANI.

**M. DAMIANI.**- Je ne comprends pas très bien la façon dont vous expliquez la situation. Les statuts n'ont en rien bougé, et les compétences de ce syndicat sont toujours les mêmes, excepté un fait nouveau : le retrait de la commune de Carros de ce syndicat. Ceci dit, Je ne mesure pas très bien les raisons pour lesquelles le conseil général se désengage de cette participation. Je comprends qu'il ne verse pas la subvention qu'il a versée depuis des décennies à ce syndicat, mais je pense que nous ne pouvons pas examiner la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui.

Je vais être très clair. Il y a une zone industrielle qui est départementale. Celles de Carros et du Broc sont départementales. Forcément, il y a un réseau d'assainissement qui se dirige vers une station d'épuration qui se trouve à Saint-Laurent-du-Var, si mes souvenirs sont bons. Cette station d'épuration est actuellement en train d'être rénovée et mise aux normes européennes. Le conseil général se doit, me semble-t-il, de ne pas se désengager totalement de cet enjeu majeur. Il versait jusqu'à présent 700 000 ou 750 000 euros, et il trouve une astuce un peu commode pour se désengager totalement. Or il y a des investissements colossaux à engager, à parfaire, à entreprendre et à terminer dans les prochaines années.

Je demande donc que le conseil général, qui a deux zones industrielles départementales, celle du Broc et celle de Carros, sous son autorité, verse cet argent qu'il versait jusqu'à présent, c'est-à-dire 750 000 euros, pourquoi pas à Nice Côte d'azur qui a assumé la responsabilité du fonctionnement de cette station. Il faut rappeler pour terminer que lorsque le conseil général a rétrocedé à la communauté de communes des Coteaux d'Azur l'ensemble du réseau d'assainissement, ce n'était pas encore la communauté de communes, mais en tous cas aux communes membres, celles-ci ont été un peu bernées, puisque le réseau était totalement obsolète et nécessitait des investissements colossaux. Le réseau n'était pas adapté à la situation. Mon prédécesseur a réceptionné le réseau, j'en prends acte, mais il se trouve que nous sommes maintenant confrontés à des investissements très importants afin de conforter ce réseau qui est totalement dépassé par les événements.

Je demande, soit, que nous ne versions plus ces 750 000 euros au SMARDV, mais peut-être que nous n'abandonnions pas complètement ce secteur qui, en ce qui concerne l'assainissement, a besoin de la sollicitude du conseil général.

**M. Le Président**.- Monsieur DAMIANI, nous avons déjà eu ce débat en commission permanente. Loin de nous l'idée d'abandonner à leur sort – qui n'est pas triste d'ailleurs, mais qui est autonome – les communes du SMARDV. Pour des raisons historiques qu'il ne nous appartient pas aujourd'hui de commenter ou de rechercher, le conseil général a adhéré à un Syndicat Mixte d'Assainissement. Pourquoi ici et pourquoi pas ailleurs ? Certes, il y avait la zone d'activité de Carros, et il y avait donc un argument au départ. Aujourd'hui, la progression de l'intercommunalité et le fait que les réseaux soient en train d'être récupérés par la communauté urbaine font que nous n'avons plus vocation à être partie prenante d'un Syndicat Mixte d'Assainissement.

Pour autant, et comme vous le savez, pour la réalisation des investissements que vous avez rappelés et qui sont des investissements lourds, nous serons toujours présents en matière d'aide à l'investissement, que cela soit aux côtés du SMARDV ou aux côtés de la communauté urbaine. Ce n'est donc pas un désengagement, mais vous conviendrez que nous avons participé fortement, avec 700 000 euros par an depuis des décennies, au financement de ce syndicat. L'heure étant à la gestion responsable des deniers publics, nous sommes amenés à chasser toute dépense indue.

Sur ce dossier, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ?

*Le dossier n°7, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe socialiste et apparentés, M. MORANI ne prend pas part au vote).*

Je laisse la parole au Dr ROUX pour le rapport Education.

## **9 SUBVENTIONS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT POUR LES ETABLISSEMENTS PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ETAT**

**Dr ROUX**.- Il s'agit de subventions d'aide à l'investissement pour des établissements privés sous contrat. C'est un rapport habituel et annuel, si je peux m'exprimer ainsi, qui concerne les collèges privés sous contrat d'une part. Il s'agit de la mise en conformité aux normes de sécurité, d'hygiène et de développement des lycées. Selon les termes de la loi FALLOUX, le département participe aux dépenses d'investissement, sans dépasser 10 % des dépenses annuelles de fonctionnement. Les collèges concernés sont listés en annexe, et la dépense représente 611 833 euros.

Deuxièmement, le lycée Saint-Vincent de Paul à Nice, lycée privé sous contrat, aux termes de la loi ASTIER, peut recevoir des subventions des collectivités locales, puisqu'il s'agit d'un établissement d'enseignement technique, industriel et commercial, sans limitation de plafond. Nous participons, l'ayant décidé le 28 juin 2002, dans la limite de 20 % du total des travaux, soit 14 068 euros.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions correspondantes. J'en ai terminé.



**M. Le Président.**- Merci. Monsieur VICTOR, pour approuver ce rapport sans doute.

**M. VICTOR.**- Merci, Monsieur le Président, d'anticiper sur mes propos. Je vais anticiper sur ce que pourra être votre réponse. Vous allez me dire que ce sont en la matière les lois dont tout le monde aura noté la modernité, puisque l'une est du 15 mars 1850, et que l'autre date du 25 juillet 1919. Effectivement, c'est la loi, c'est d'une modernité incroyable.

**M. Le Président.**- Quelques fois, les plus anciennes sont les meilleures !

**M. VICTOR.**- Je sais que vous préférez cette période à d'autres, c'est exact, mais ce n'est pas du tout mon point de vue.

**M. Le Président.**- En 1905 il y a eu de bonnes lois ! En 1920 aussi ! En 1882, les lois FERRY !

**M. VICTOR.**- On voit ce qu'elles sont devenues. J'allais y venir justement, en matière d'école publique, laïque, etc. Cela nous amènera à nous abstenir sur le dossier. Lorsque l'on constate le sort qui aujourd'hui est fait à l'Education Nationale : la restriction des budgets tout azimut, les diminutions de postes, avec toutes les conséquences que cela peut avoir sur les élèves, les familles et les enseignants... De même, lorsque l'on voit sur le compte administratif 2009 ce qu'ont été nos réductions d'engagements pour les collèges sur l'année 2009, je trouve que c'est quelque part déplacé d'être amené à devoir voter pareil dossier. D'accord, c'est la loi, et nous ne voterons pas contre, mais au regard du contexte actuel concernant l'Education Nationale, nous nous abstiendrons.

**M. Le Président.**- Je ne sais pas si nous ouvrons ce débat sur les moyens. J'ai quelques chiffres qui sont édifiants. 2002 : 9,8 millions d'élèves. 2010, 8,5 millions d'élèves. 2002, 900 000 enseignants. Aujourd'hui, 880 000 enseignants. Nous avons donc moins 18 % d'élèves, et moins 2 % d'enseignants. 2002, 1 enseignant pour 17 élèves. Aujourd'hui, 1 enseignant pour 15 élèves. Donc votre discours est tout à fait politicien, et nous ne réglerons sûrement pas les problèmes de l'Education Nationale avec ce discours monocorde sur les moyens. Avant de parler de moyens, il faut peut-être parler de valeurs et de respect de la règle au sein de l'Education Nationale.

**Dr ROUX.**- Monsieur le Président, je voudrais quand même rappeler à notre assemblée qu'en matière de grosses réparations et de maintenance dans les collèges publics, nous affleurons à peu près les 6 millions d'euros annuels.

**M. Le Président.**- Très bien.

*Le dossier n°9, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste).*

Madame GIUDICELLI, pour le rapport sur les Ressources Humaines.

## 10 RESSOURCES HUMAINES - DISPOSITIONS DIVERSES

**Mme GIUDICELLI**.- Vous me permettez, Monsieur le Président, de passer les rapports les uns après les autres. Nous y reviendrons ensuite.

Pour le rapport n°10, il s'agit de diverses dispositions qui vous sont présentées dans le cadre des ressources humaines, avec des votes réservés du PS, du PC et de la « Gauche autrement ».

Le rapport n°11 est une information sur l'exécution des marchés publics pour l'exercice 2009. La commission en a pris acte.

La commission a également pris acte du rapport n°12 sur le bilan des mutations immobilières effectuées en 2009.

Le rapport n°13 est une information sur le rapport d'activité des services départementaux.

Le rapport sur le compte administratif et le compte de résultat a bien évidemment donné lieu aux votes contre du PC, du PS et de la « Gauche autrement ».

**M. Le Président**.- Peut-être faudrait-il quand même que vous présentiez le dossier sur le compte administratif et les budgets annexes. Je vous propose de mettre en réserve les rapports n°14, n°15 et n°16, puis de reprendre le n°17, le n°20 et les suivants. Nous ferons ensuite le débat budgétaire, si vous en êtes d'accord, comme nous en avons convenu.

**Mme GIUDICELLI**.- Sur le compte administratif et les budgets annexes, à part le budget annexe du CICA, les autres budgets ont été individuellement adoptés à l'unanimité. Sur l'affectation des résultats 2009 des budgets annexes, cela a également été voté à l'unanimité. Il reste le rapport sur la révision des AP et des AE que nous passons à chaque réunion, avec des votes réservés pour le PS et le PC. Concernant le rapport sur la communication des emprunts réalisés en 2009, la commission en a pris acte. Enfin, le rapport sur les propositions d'admission en non valeur de créances irrécouvrables a été adopté à l'unanimité.

**M. Le Président**.- Bien. Souhaitez-vous intervenir sur ces points ? Monsieur ALBIN.

**M. ALBIN**.- Mon intervention concerne le rapport n°10, et plus particulièrement le transfert du personnel du parc de l'équipement au sein de notre collectivité. Nous avons eu connaissance que les personnels concernés avaient demandé à plusieurs reprises à être informés sur le contenu de la convention de mise à disposition, et que cela jusqu'à présent n'avait pas été fait. Ils n'ont pas été informés. Cela nous surprend un peu. Comment se fait-il que nous manquions de transparence sur ce dossier, alors que la convention, telle qu'elle peut être présentée et débattue avec les organisations syndicales, n'est pas conditionnée à la publication du décret d'intégration des personnels ? Nous avons du mal à comprendre ce qui

entoure avec une telle opacité cette question, alors que sincèrement, cela devrait plutôt bien se passer.

**Mme GIUDICELLI**.- Ce n'est pas du tout un manque de transparence. Nous n'avions pas la convention. Nous en avons parlé ce matin avec les syndicats et bien évidemment, il y aura un débat et au moins une information. Nous avons fait un CTP ce matin et nous en avons parlé tranquillement avec l'ensemble des syndicats qui étaient tout à fait d'accord.

**M. CUTURELLO**.- Juste un mot à ce sujet Monsieur le Président. Nous avons déjà alerté lors des séances précédentes sur les conditions de ce transfert et sur les inquiétudes des personnels. Vous me dites qu'il y a eu un CTP ce matin. J'espère que leurs inquiétudes sont dissipées, mais si la convention n'est toujours pas réellement connue, nous sommes encore dans l'imprécision, et dans ce genre de situation, l'imprécision ne favorise pas la sérénité des personnels.

**Mme GIUDICELLI**.- C'est justement parce que nous ne voulons jamais être imprécis avec le personnel que nous les tenons au courant au fur et à mesure des informations qui nous arrivent, et que nous nous réunissons à chaque fois avec eux pour leur apporter plus de précisions. Ils étaient tout à fait d'accord.

**M. CUTURELLO**.- Nous le verrons avec eux.

**Mme GIUDICELLI**.- J'espère que vous ne doutez pas de ce que je vous dis quand même...

**M. CUTURELLO**.- Je n'en doute pas, mais leur point de vue m'intéresse.

**Mme GIUDICELLI**.- Bien sûr.

**M. Le Président**.- Il n'y a rien à cacher là-dessus. Nous ferons comme nous avons toujours fait en matière de décentralisation du personnel. Vous avez souvent ajouté des peurs. C'est d'ailleurs vous qui inquiétez plus le personnel que le personnel n'est inquiet. Je crois devoir vous le dire. Vous l'avez fait pour le personnel de l'ex-DDE, vous l'avez fait pour le personnel TOS. Si vous me trouvez un personnel TOS qui souhaite faire le chemin à l'envers... Malgré tout ce que vous avez dit à l'époque, malgré les peurs que vous avez soulevées et agitées, je le dis : si l'Education Nationale était décentralisée, elle fonctionnerait beaucoup mieux. Nous allons parler des moyens tout à l'heure. Lorsque nous voyons des académies qui ont 40 % d'élèves et qui ont des enseignants en plus, alors que des académies ont 40 % d'élèves en plus et des enseignants en moins, si nous n'avions pas cette gestion que défendent vos amis syndicalistes, y compris les plus extrêmes, je crois que cela fonctionnerait beaucoup mieux.

N'inquiétez pas nos amis du parc de l'équipement. Nous les transférerons comme il faut, dans de bonnes conditions. Ils n'ont rien à craindre. C'est une bonne maison. Ils seront accueillis avec la chaleur qu'il convient, et nous les entourerons de l'affection qu'ils méritent. Ils seront bien ici.

**M. ALBIN**.- J'imagine, Monsieur le Président, qu'ils suivent vos propos et qu'ils seront ce soir pleinement rassurés.

**M. Le Président**.- Ils peuvent l'être.

**M. ALBIN**.- Ils vous féliciteront demain matin, j'en suis convaincu.

**M. Le Président**.- Ils peuvent l'être. Par votre intermédiaire, rassurez-les, qu'ils n'aient pas peur. Ils seront les bienvenus et ils auront ici toute la considération qu'ils méritent et que nous leur devons.

**M. ALBIN**.- Ils savent qu'un départ sur deux ne sera pas remplacé. Ils sont rassurés pleinement, il n'y a pas de problème.

**M. Le Président**.- Ils n'ont pas à être inquiets, je crois qu'ils le savent, et nous les attendons avec impatience pour bénéficier de leur savoir-faire.

Je vais mettre au vote les rapports présentés par Madame GIUDICELLI.

*Le dossier n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**11 INFORMATION SUR L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS - EXERCICE 2009**

**M. Le Président**.- C'est une information. Il n'y a pas de vote.

**12 BILAN DES MUTATIONS IMMOBILIERES EFFECTUEES EN 2009**

**M. Le Président**.- Il n'y a pas de vote non plus sur ce dossier.

**13 INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX - ANNEE 2009**

**M. Le Président**.- Vous avez ce rapport en main. Je veux remercier le Directeur Général des services, et tous ses services, à cette occasion, d'abord pour la qualité de ce document qui sera précieux pour chacune et chacun d'entre nous. C'est un document extrêmement bien fait et exhaustif sur tout ce que fait le conseil général. Vous pouvez mesurer à la lecture de ce document combien l'activité de notre maison est riche, diverse et efficace. Je voudrais également profiter de ce rapport pour remercier les services du conseil général qui exécutent la politique que nous décidons ici et qui le font sous l'autorité de Christian OLIVERES, avec beaucoup d'efficacité.

Sur ce rapport, Monsieur CUTURELLO ?

**M. CUTURELLO**.- Nous n'avons simplement pas encore pu en apprécier la qualité, puisqu'il nous a été remis sur table et que nous n'avons pas eu le temps de le lire, ce qui est

bien dommage. J'avais souhaité en commission pouvoir en disposer, ne serait-ce qu'à la date qui était prévue initialement pour notre séance d'aujourd'hui. Cela n'a pas été possible, c'est bien dommage. J'espère que nous aurons l'occasion d'en reparler.

**Mme GIUDICELLI**.- En Commission, nous ne l'avons pas. Nous avons dit que nous le communiquerions dès qu'il serait prêt, et que les services feraient vraiment le maximum. Et je vous assure que les services ne travaillent pas à un train de sénateurs...

**M. CUTURELLO**.- Si c'est vous qui le dites, nous vous croyons.

## 16 **COMPTES ADMINISTRATIFS 2009 DES BUDGETS ANNEXES**

**M. Le Président**.- Nous devons les mettre au vote séparément. Préférez-vous que nous le fassions maintenant ou que nous attendions le débat général ? Nous pourrions y revenir dans le débat général.

*Le budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).*

*Le budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe du port de Villefranche-Santé mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le budget annexe du parking Silo, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## 17 **AFFECTATION DES RESULTATS 2009 DES BUDGETS ANNEXES**

**M. Le Président**.- Il s'agit de tirer la conséquence du vote de ces comptes administratifs pour en affecter les résultats. J'imagine qu'il s'agit des mêmes votes.

*L'affectation des résultats 2009 du budget annexe du CICA, mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition du groupe socialiste et apparentés, du groupe communiste et du groupe « Gauche autrement »).*

*L'affectation des résultats 2009 du budget annexe du Laboratoire vétérinaire départemental, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2009 du budget annexe du cinéma Mercury, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2009 du budget annexe du port de Nice, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2009 du budget annexe du port de Villefranche-Santé mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2009 du budget annexe des ports en gestion concédée, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

*L'affectation des résultats 2009 du budget annexe du parking Silo, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**18 REVISIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET  
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT EN APPLICATION DES REGLES DE  
CADUCITE**

**M. Le Président.**- Pas d'opposition ni d'abstention ?

*Le dossier n°18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**20 COMMUNICATION SUR LES EMPRUNTS REALISES EN 2009**

**M. Le Président.**- C'est une communication, il n'y pas de vote.

**21 PROPOSITIONS D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES  
IRRECOUVRABLES**

*Le dossier n°21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Il nous reste trois rapports. Je propose à Monsieur TABAROT, qui vient de nous rejoindre, de présenter le rapport sur l'aide aux personnes âgées. Il restera ensuite un rapport sur l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et enfin sur le compte administratif. Monsieur TABAROT, vous avez la parole.

**2 BILAN DU SCHEMA GERONTOLOGIQUE 2006-2010 ET PERSPECTIVES  
POUR 2011-2015**

**M. TABAROT.**- Merci Monsieur le Président. Ce rapport porte sur un bilan du Schéma gérontologique 2006 – 2010. C'est une simple communication à notre assemblée. Je vais essayer de le synthétiser au maximum, tout en rappelant les nombreuses actions qui ont été menées pendant cette période pour nos personnes âgées.

Ce Schéma arrive à échéance. Je rappellerai très brièvement ce qui a été fait au niveau du maintien à domicile et au niveau des établissements. Les orientations qui étaient prévues pour cette période ont été réalisées, tant au niveau du maintien à domicile que de l'hébergement en établissements. Sur le maintien à domicile, je rappellerai que les services d'aide à domicile agréés ont progressé. Nous en étions à 106 services en 2006, et nous en sommes maintenant à 182.

En ce qui concerne l'APA, nous arrivons à une stabilisation depuis l'an dernier, avec des dépenses qui se stabilisent, et un total de près de 24 000 en 2009 pour le domicile et les établissements. Concernant les établissements, je rappellerai que 2 308 lits nouveaux ont été créés ou autorisés, contre 2 200 initialement. J'ajoute que dans cette liste, 1 189 sont habilités à l'aide sociale.

Le plan départemental Alzheimer a également bien avancé sur ses différents volets, à la fois sur la partie recherches, sur l'amélioration de la qualité de vie des malades, sur la formation et sur l'information. Il est intéressant de noter que grâce aux préconisations de notre Schéma, nous avons pu créer sur le département 203 places supplémentaires d'accueil de jour et 120 lits d'hébergement temporaire qui sont particulièrement intéressants et pratiques pour les familles.

Enfin, un effort important a été conduit sur l'accompagnement des EHPAD et sur la prévention de la maltraitance. Je parlerai notamment de la création d'une cellule interinstitutionnelle de contrôle, de la participation à l'antenne d'écoute du CHU de Nice, et de l'instauration d'un numéro vert. Parallèlement, dans le cadre d'un marché public, un prestataire de services, GERONTO CLEF, évalue en permanence une trentaine d'établissements par an.

Concernant le prochain Schéma, nous devons, comme nous l'avons fait pour le précédent, prendre en compte les éléments de l'INSEE, notamment sur l'évolution. Il est intéressant de voir qu'une stabilisation du nombre de personnes âgées dépendantes est prévue d'ici à 2020. La progression du nombre de personnes âgées est moins forte dans les Alpes-Maritimes que dans les autres départements. Nous allons perdre la première place peu enviée du département le plus âgé de la région, pour se retrouver au quatrième rang en 2020.

J'aimerais préciser aussi que le revenu médian des personnes âgées reste malheureusement peu élevé, avec 1 248 euros mensuels. Nous devons également, dans ce prochain Schéma, répondre à deux problématiques majeures. Pour le domicile, il va s'agir de coordonner les interventions et de simplifier les démarches, ce qui demeure pour certaines personnes âgées le problème majeur. Nous vous proposerons probablement la création de Maisons Départementales des Seniors, avec un guichet unique qui pourrait renforcer cette coordination entre les différents dispositifs existants.

Concernant l'hébergement, nous avons la volonté de rééquilibrer l'offre entre l'Est et l'Ouest du département, avec notamment une localisation sur le littoral, et plus particulièrement sur la ville de Nice, puisque c'est a priori dans ce secteur que les besoins sont

les plus importants. Nous souhaitons également conforter la nécessité de maintenir des tarifs accessibles aux personnes âgées. Enfin, nous voulons continuer à développer des actions de formation et d'évaluation pour améliorer la prise en charge des personnes âgées, et finaliser notre plan départemental Alzheimer.

Pour conclure, j'aimerais vous donner un calendrier de mise en œuvre pour la rédaction du futur Schéma, tout en vous rappelant que nous aurons à associer différentes institutions, avec bien sûr l'Agence Régionale de Santé qui s'installe et qui modifie un peu la donne au niveau de l'organisation, mais aussi le CODERPA, qui travaille régulièrement sur ces questions, ainsi que l'Observatoire de gérontologie et les différentes commissions qui nous aideront, grâce aux fruits de leur travail, pour rédiger ce prochain Schéma. Le calendrier est le suivant :

- Fin juin – début juillet 2010 : réunion du comité de concertation ;
- Septembre 2010 : réunion des groupes de travail ;
- Octobre 2010 : réunion du comité de concertation pour validation des propositions des groupes de travail ;
- Octobre et novembre 2010 : rédaction du projet de schéma ;
- Décembre 2010 : présentation du projet aux partenaires en vue de recueillir leurs observations éventuelles.

Je tiens à préciser qu'il y a eu une demande des élus de participer lors de la commission. Nous avons d'ores et déjà donné, comme vous le souhaitiez Monsieur le Président, un avis favorable pour que les élus de tous les groupes puissent participer à ces différentes réunions et faire part de leurs remarques, afin que ce document soit le plus consensuel possible, comme le précédent Schéma.

J'en ai terminé.

**M. Le Président.**- Merci Monsieur TABAROT. Je vous remercie pour la qualité de ce travail. Nous bouclons ce Schéma gérontologique au moment où nous lançons la préparation du futur Schéma. Je veux souligner le travail qui a été fait, puisque c'est un travail de qualité qui nous permet de constater aujourd'hui que les grands objectifs qui avaient été assignés par ce Schéma ont été scrupuleusement remplis, au service des personnes âgées de ce département. Je crois que notre département peut s'honorer des résultats, notamment en matière de création de lits nouveaux qui ont été réalisés, mais également en matière de qualité de service qui a été approfondie : portage des repas à domicile, téléassistance, etc., toutes ces prestations qui sont aujourd'hui fournies aux personnes âgées, qu'elles soient dépendantes ou qu'elles ne le soient pas. C'est un travail important et de qualité.

Nous nous engageons naturellement aujourd'hui dans une étape nouvelle avec – je vous l'ai dit et c'est pour cela que je voulais que nous en délibérions aujourd'hui – le processus de concertation sur l'élaboration qui va désormais s'engager. Philippe TABAROT en a rappelé les éléments essentiels. Je veux souligner que nous aurons deux lignes rouges à suivre en permanence. Tout d'abord, si de nouveaux lits sont ouverts, ces lits devront être



conformes à une tarification compatible avec le niveau médian des revenus des personnes âgées. Tous les nouveaux lits qui seront ouverts seront donc des lits à tarif modéré, pour les personnes âgées qui ont des revenus modestes. Le revenu médian des personnes âgées dans ce département est à peine d'un peu plus de 1 200 euros par mois. Nous adapterons et nous autoriserons des lits, tout cela en concertation avec la nouvelle Agence Régionale de Santé qui a mis en place une commission d'appel à projets.

Dans la concertation et le débat, les élus en décideront, mais je veux mettre deux garde-fous, ou deux lignes directrices, appelez-les comme vous voulez : une tarification limitée ; une implantation territoriale en fonction des besoins. Nous recenserons les besoins dans chaque territoire du département, et les autorisations ne seront délivrées que là où apparaîtront des besoins flagrants, notamment sur certains secteurs du littoral. Il suffit de regarder les publicités passées par certains établissements pour s'apercevoir que certains secteurs sont en saturation. Ce sont les deux objectifs que je veux assigner à ce projet.

Monsieur ALBIN.

**M. ALBIN.**- Merci Monsieur le Président de me donner la parole. Je ne m'attarderai pas très longuement sur le bilan que vous dressez du Schéma gérontologique qui va arriver à échéance à la fin de l'année 2010.

**M. Le Président.**- Vous pourriez dire qu'il est très bon, sans vous attarder.

**M. ALBIN.**- Il y a des choses positives, mais il y en a aussi pas mal de négatives. Je me permets donc de les souligner. Comme nous l'avions dit en novembre 2005, ce que nous craignons et que nous avons dénoncé s'est bel et bien produit. En effet, l'écart entre le nombre de places dans le secteur public et le secteur privé à but lucratif s'est encore creusé, dans un département où le privé est déjà surreprésenté. Rien n'a été fait pour encourager et soutenir l'initiative publique. Nous aurions souhaité que dans vos propos, à l'instant, vous puissiez nous rassurer de ce point de vue. Ce n'est pas encore le cas, mais peut-être que cela viendra.

En effet, la quasi-totalité des 2 200 lits a été réalisée par le secteur marchand avec des prix de journée nettement supérieurs au secteur public. Les 20 % imposés de lits habilités à l'aide sociale demeurent pour nous un leurre, car nombreuses sont les familles modestes qui ne souhaitent pas faire appel à ce dispositif en raison du recours sur succession, ce qui leur impose de gros sacrifices. Du reste, nous attendons toujours que l'on nous communique le nombre de places réellement occupées par des bénéficiaires de l'aide sociale dans les différents établissements.

Cela alors que le niveau médian des revenus des personnes âgées, comme vous venez de le souligner, demeure inchangé depuis 2005 et se situe autour de 1 250 euros mensuels, ce qui signifie que 50 % d'entre elles ont un revenu égal ou inférieur à ce montant, et que 25 000 personnes ont un niveau de vie qui avoisine le seuil de pauvreté et disposent de moins de 600 euros mensuels pour tenter de survivre.

Par ailleurs, durant la période écoulée, nous avons vu de nombreux lits disparaître dans le Haut et Moyen Pays, rachetés par de grands groupes privés, pour être installés sur la bande littorale avec un prix de journée élevé et un minimum de 70 euros par jour, réalisant ainsi des opérations extrêmement rentables.

Concernant l'APA, les pratiques d'attribution se sont durcies. Aujourd'hui, la loi est appliquée stricto sensu. Tout cela pour tenter de juguler la charge financière que ce dispositif impose à notre collectivité, d'autant que la dotation de l'Etat est passée de 50 % à 30 % de financement.

Mais aujourd'hui, l'heure est à la réflexion pour l'élaboration du nouveaux Schéma, vous venez d'en fixer les principales lignes, pour la période 2011 – 2015.

En premier lieu, sur cette question, je voudrais exprimer le souhait que les conseillers généraux, et je remercie Philippe TABAROT d'avoir pris en compte ce que j'ai dit en commission, qui composent la commission santé personnes âgées insertion et politique de la ville soient associés à toutes les phases de concertation, et notamment aux différents groupes de travail. Cela nous permettra d'avoir une bonne approche du vécu et des besoins des différents acteurs, et d'y apporter notre point de vue avec un état d'esprit constructif.

Par ailleurs, je voudrais également exprimer notre inquiétude quant aux effets de la réforme de l'hôpital, engagée par le Gouvernement que vous soutenez, qui va se traduire par des fermetures massives de lits de long séjour hospitalier. Pour notre département, ce sont 459 lits de soins de longue durée qui vont être transformés en lits d'EHPAD, alors que les EHPAD ne disposent pas du personnel nécessaire et formé pour accueillir ces pathologies nouvelles.

Dans ces conditions, ou nous devons nous engager à accroître les moyens donnés par notre collectivité, et nous y voyons là un nouveau transfert de charge de l'Etat non compensé, ou c'est la qualité des soins aux personnes âgées qui sera gravement mise en cause.

Vous affichez par ailleurs dans le rapport des objectifs louables, tels que l'amélioration de la qualité de prise en charge des personnes âgées, le plan départemental Alzheimer, l'accueil de jour, etc. Oui, mais avec quels moyens supplémentaires entendez-vous atteindre ces objectifs alors qu'aujourd'hui, le personnel de ces établissements souffre de ne pas pouvoir accomplir de manière pleinement satisfaisante sa mission ? Quelles ressources seront-elles dégagées afin de permettre à tous les établissements d'investir dans la professionnalisation des personnels et dans la reconnaissance des qualifications, seul gage de qualité dans la mise en place des projets de vie ? Hélas trop souvent, tous les discours sur la qualité servent à masquer une approche exclusivement quantitative visant à la réduction des dépenses.

Autre question : quelle politique notre département entend-il mettre en œuvre pour inciter l'initiative publique et permettre aux établissements, dont la mise en conformité entraînera une diminution du nombre de places, donc de recettes, de pouvoir poursuivre leur

mission ? Nous avons déjà depuis un certain temps formulé des propositions concrètes en la matière. Nous espérons qu'elles seront retenues, ou en tous les cas discutées, lors des différentes commissions.

Enfin, vous affichez la volonté de procéder à un rééquilibrage de l'offre entre l'Est et l'Ouest du département, et notamment la création d'établissements à Nice. Nous espérons que le maire de Nice aura à cœur de mettre à disposition des terrains pour y réaliser des établissements publics. Comment sera compensé le coût du foncier si toutes les créations nouvelles se font uniquement sur la bande littorale, surtout si vous souhaitez, et nous nous en félicitons, conditionner les nouvelles créations à la pratique de tarifs accessibles à l'ensemble des personnes âgées ? Pour nous, la meilleure réponse pour atteindre cet objectif réside dans le service public, car lui seul peut mettre en adéquation la mise en œuvre et les finalités.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations que nous souhaitons faire sur le dossier. Nous espérons que nous pourrons apporter notre contribution lors de l'élaboration du futur Schéma.

**M. Le Président.**- Merci Monsieur ALBIN. Madame GOURDON.

**Mme GOURDON.**- Merci Monsieur le Président. En effet, c'est un domaine important qui est pleinement dans nos compétences. Notre département est, nous le rappelons, classé parmi les départements les plus pauvres, compte tenu des écarts très importants qui existent entre les plus riches et les plus démunis, et compte tenu de la grande proportion de ces plus démunis. Il faut l'avoir en tête en réfléchissant au futur plan gérontologique, comme cela a été le cas pour celui-ci, mais nous sommes encore loin d'obtenir les résultats qui seraient nécessaires.

Etant donné que la durée de vie augmente régulièrement, le nombre de retraités pauvres, voire très pauvres, augmente d'autant. Il est vraiment de notre responsabilité aujourd'hui qu'il y ait le moins possible de situations de détresse, telles que nous les connaissons. En tant que conseillers généraux, c'est vraiment dans ce domaine que nous rencontrons le plus de personnes démunies.

Concernant le Schéma gérontologique qui s'achève, je pense que nous aurons bientôt un bilan documenté et chiffré donnant tous les éléments de réflexion pour le futur Schéma, dans tous les domaines. Je pense que nous l'aurons rapidement. Nous avons noté que les chiffres des bénéficiaires de l'APA semblent marquer une stabilisation, voire une régression assez sensible. Effectivement, il y a une explication démographique. Avons-nous une visibilité certaine sur cette situation dans les années à venir ? Cela fera j'imagine partie de notre réflexion.

Concernant les hébergements des personnes âgées, nous avons quelques observations. Le plan écoulé marque une certaine avancée, un certain volontarisme, dans le nombre de créations de lits sociaux, mais les chiffres nationaux montrent que nous sommes quand même encore loin des moyennes nationales. Si nous prenons la répartition entre lits publics et lits

sociaux, au niveau de la France, nous trouvons 58 % en établissements publics, contre 28 % dans notre département, alors que nous avons 59 % en établissements privés à but lucratif dans notre département, contre 16 % au niveau national. Nous avons donc une inversion complète de la tendance. Je pense que nous avons encore du chemin à parcourir.

Le nouveau schéma devra accentuer les efforts dans la création de lits sociaux, comme vous l'avez dit. Vous avez fixé une ligne de conduite qui est intéressante. Il faudra que nous y mettions tous les moyens, mais aussi la volonté de toutes les collectivités et celle de tous les responsables pour y parvenir, d'autant plus, comme tout le monde l'a dit mais je le répète, que les revenus médians sont quand même de 1 248 euros, ce qui signifie que nous avons des revenus de 600 euros, et peut-être même moins, pour certains. Or un mois dans un établissement coût au moins 1 500 euros. Il y a donc une réflexion à avoir.

Concernant l'équilibre territorial, c'est important sur le plan social comme sur le plan de l'aménagement du territoire. Nous en avons débattu en commission également. 18 projets nouveaux sont autorisés. J'ai une liste des établissements, mais je n'ai pas eu le temps d'en établir une cartographie. Avons-nous une cartographie de la répartition des établissements, à l'Est, à l'Ouest, sur le littoral et dans le Haut ou Moyen Pays ? Je suppose que nous l'avons. Elle servira de base à la construction du nouveau Schéma, sachant aussi que la nécessité sociale, qui doit correspondre à la réalité du terrain, peut aller de pair avec l'aménagement territorial du Moyen Pays et du Haut Pays. Vous insistez sur ce qu'il faut faire à Nice, et au regard des chiffres c'est extrêmement nécessaire, mais il faut aussi penser que dans le Moyen Pays et le Haut Pays, nous devons également avoir une bonne répartition.

Concernant les modalités d'élaboration du nouveau Schéma, nous avons noté que vous aviez pris en compte notre souhait de participer à son élaboration à toutes ses étapes. Nous vous remercions de le faire. Quelle est la composition du comité de concertation, ainsi que du CODERPA ? Je ne sais pas si cela est connu. Je suppose ensuite que nous débattons dans ce contexte là des moyens financiers nécessaires à nos ambitions.

Je vous remercie.

**M. Le Président**.- Merci. Madame BOY-MOTTARD.

**Mme BOY-MOTTARD**.- Merci Monsieur le Président. Sur la concertation, j'enregistre également les propos de Philippe TABAROT. Il les avait déjà tenus en commission. Une petite réserve : en commission, nous avons dit que notre arrivée, en tant que conseillers généraux, était prévue à la réunion d'octobre 2010, c'est-à-dire la réunion du comité de concertation pour la validation des propositions des groupes de travail. Je suis un peu inquiète, puisque la rédaction du Schéma est prévue pour octobre – novembre, ce qui ne nous laissera pas beaucoup de temps pour discuter. Il faudrait que nous puissions intervenir peut-être un peu plus tôt.

Sur le fond, s'agissant du bilan du précédent Schéma, il y a des éléments positifs, que vous avez relevés. Un certain travail a été effectué pour améliorer la qualité de l'accueil dans

les établissements, la prévention de la maltraitance. Les objectifs ont été atteints en termes de lits dans les EHPAD, du moins sur le papier, puisque tous ne sont pas encore effectifs pour l'instant.

Pour ce qui est de la période à venir, donc pour l'élaboration du nouveau Schéma, il nous faut tirer les leçons de ce qui a pu pêcher par le passé. Il y a un point, qui il me semble a été un peu évoqué en réunion et sur lequel notre assemblée a sans doute été un peu trop passive : le projet de création et d'extension qui était présenté pour autorisation. A partir du moment où les conditions de notre Schéma étaient respectées, le feu vert a été accordé au fur et à mesure des demandes, et cela jusqu'à épuisement des moyens. De ce fait, si d'autres projets arrivaient plus tard, éventuellement plus intéressants ou allant au-delà des conditions minimales exigées, ils restaient sans suite. A aucun moment nous n'avons fait valoir des desideratas ou suggéré des projets. Or il me semble que le prochain Schéma devrait conduire notre collectivité à faire preuve d'un peu plus de détermination en la matière, sinon en lançant elle-même des projets, du moins en les suscitant partout où ils s'avèrent nécessaires, en se basant sur les besoins des communes, en favorisant pourquoi pas des partenariats publics-privés. Il y a d'ailleurs déjà des exemples dans certaines communes, puisque je crois que la commune de Carros a commencé à travailler en ce sens.

Cette réorientation de notre action me semble déterminante pour parvenir à mettre en adéquation l'offre d'hébergement avec les besoins à venir. Au-delà des lits habilités à l'aide sociale – il nous a été dit qu'il y avait presque 50 % des lits habilités à l'aide sociale, mais il faut savoir que la part importante de ceux qui se trouvent dans des zones non urbaines est inversement proportionnelle à la population qui y habite – les tarifs proposés sont extrêmement élevés. Vous en êtes conscient. Vous l'avez souligné Monsieur le Président. Nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer précédemment. Lorsque l'on se trouve dans le privé lucratif, en dehors des 20 % habilités à l'aide sociale, les tarifs sont le plus souvent proches, au mieux, de 100 euros par jour, ce qui est quand même extrêmement lourd, le revenu médian des personnes âgées dans notre département ayant par ailleurs été rappelé.

Je suis satisfaite que notre délibération de ce jour constate la nécessité de conventionner toute nouvelle création à la pratique de tarifs accessibles à l'ensemble des personnes âgées, et qu'il faut rééquilibrer l'offre pour tenir compte du fait que 95 % de la population âgée résident sur le littoral, et plus particulièrement sur Nice. Je ne peux m'empêcher cependant d'avoir des inquiétudes quand je constate que ces préoccupations concernant la qualité de vie de nos anciens devraient nous conduire prioritairement à rechercher des solutions abordables leur permettant de passer les dernières années de leur vie au plus près de leur famille. Ces préoccupations sont parfois écartées au profit d'autres objectifs, louables en eux-mêmes, mais qui devraient rester secondaires en la matière. Jusqu'à présent, cela n'a pas été le cas. Ainsi, aujourd'hui encore figurent au titre de la solidarité territoriale des subventions extrêmement conséquentes, plus de 6 millions d'euros, pour la reconstruction d'un EHPAD à Lantosque et la création d'un foyer d'accueil médicalisé de vingt places pour handicapés vieillissants.

Je sais bien que cette assemblée compte de nombreux maires représentant le Haut et le Moyen Pays, et pas vraiment le littoral. Nous ne pouvons pas leur en vouloir d'essayer d'attirer de l'emploi chez eux, mais vous ne m'empêchez pas de m'inquiéter prioritairement pour ma part du devenir de ces personnes, notamment de ces vingt handicapés vieillissants quand, du fait de la distance, le lien qui existait peut-être encore avec leur famille aura été rompu.

Parce que j'ai des inquiétudes, j'aimerais que figurent dans le futur Schéma les procédures concrètes qui seront mises en place par notre collectivité pour remplir les objectifs affichés et que vous avez rappelés, Monsieur le Président, en termes de localisation et en termes de prix. Cela sera-t-il le cas ?

**M. Le Président.**- Vous avez les uns et les autres un discours un peu monocorde disant qu'il n'y a pas assez de projets publics. Pour une fois qu'il y en a un, je pense qu'il faudrait le soutenir. M. ALBIN, vous avez tout à l'heure utilisé le terme « leurre ». Ce que nous avons mis en place dans ce Schéma en 2006 et qui était une véritable innovation étaient les 20% de lits habilités à l'aide sociale dans tout projet. Quel est le bilan aujourd'hui ? Nous constatons que 42 % des 2 308 lits qui ont été autorisés sont des lits habilités à l'aide sociale, dont 26 % dans le secteur privé.

C'est une indication extrêmement importante qui montre combien nous avons progressé dans cette exigence de justice sociale qui nous anime tous. Nous avons considérablement progressé. Les lits privés, Monsieur VICTOR, sont occupés. Dans le public, seuls 95 lits nouveaux ont été créés, 399 dans le secteur associatif, et 1 814 dans le privé. Cela ne me gêne pas que des lits aient été créés dans le privé. C'est autant d'investissements publics, et nous allons en parler dans quelques instants, qu'il est inutile de mobiliser si l'initiative privée exerce une mission de service public, à un prix fixé compatible avec cette même mission de service public. C'est ce que nous avons fait avec un grand succès dans le précédent Schéma, et c'est ce que nous allons encore renforcer dans le futur Schéma. Je pense que nous devrions tous être d'accord sur ce point. Si l'initiative privée remplit cette mission dans le cadre que nous nous fixons, pourquoi nous interdirions-nous d'y recourir ?

Je constate en tous les cas que nous avons considérablement avancé sur cette voie de l'équité, de la justice, et de l'offre aux personnes âgées dépendantes de structures d'accueil compatibles avec leurs revenus, même si, vous avez raison, des progrès, comme partout, sont toujours possibles et souhaitables. Nous nous orienterons en ce sens dans le futur Schéma.

Monsieur BALARELLO, je sais ce que vous allez dire. Vous êtes satisfait, et il ne faut pas dépeupler les maisons de retraite du Haut Pays, notamment celle de la Roya qui crée 800 emplois ! Allez-y.

**M. BALARELLO.**- Merci. Monsieur le Président, je remercie Madame BOY-MOTTARD qui me donne l'occasion d'apporter deux ou trois précisions. Tout d'abord, je précise que Tende et La Brigue font partie du département des Alpes-Maritimes de 1793 à 1815. Dans cette assemblée, peu de personnes le savent.

**M. Le Président.**- Personne n'y était. Pas même vous !

**M. BALARELLO.**- Puisque vous faites de l'humour, je vais vous dire que j'y étais, et pour quelle raison : mon cabinet d'avocats se trouve 22 boulevard DUBOUCHAGE. Savez-vous qui était DUBOUCHAGE, Mesdames Messieurs ? C'était le Préfet Impérial sous Napoléon 1<sup>er</sup>, lorsque nous étions déjà le département des Alpes-Maritimes. Que se passe-t-il ensuite ? Tende et La Brigue doivent être rattachées à la France. Suite aux accords entre Napoléon III et Cavour, on nous laisse tomber, soi-disant parce que nous sommes les territoires du chasse du Roi d'Italie. C'est inexact, c'est parce que l'Etat-major sarde voulait conserver les lignes de crêtes, malgré le vote des populations !

**M. Le Président.**- Quel est le lien avec le nouveau Schéma ?

**M. BALARELLO.**- J'y arrive ! En 1947, quand grâce au Général DE GAULLE, nous redevenons Français, Jean MEDECIN fait racheter par le département des Alpes-Maritimes les anciennes casernes qui se trouvent à Tende. Nous créons alors le centre de convalescence de Tende, c'est-à-dire 150 emplois. Voilà le lien. Cela m'a permis de faire un peu d'histoire, ce que j'affectionne particulièrement. Je vous ai adressé un article...

**M. Le Président.**- ... que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt. Je vous en remercie.

**M. BALARELLO.**- Les lits d'EHPAD ou de convalescence sont très importants dans le Haut Pays. Tout le monde est satisfait, contrairement à ce que certains croient, puisqu'ils sont occupés à 98 %. J'en ai terminé.

**M. Le Président.**- Philippe TABAROT, pour conclure ce débat très intéressant.

**M. TABAROT.**- Il est particulièrement difficile de parler après l'ancien sénateur José BALARELLO.

Monsieur le Président, vous avez parlé des questions de tarification, et nous avons répondu sur ces différents points. Je trouve très mesurées les interventions de Madame GOURDON et de Madame BOY-MOTTARD. Un peu moins celle de notre collègue Noël ALBIN, comme d'habitude. C'est un beau Schéma. Je pense que nous avons bien travaillé pendant cinq ans. Il y a de belles réalisations, et nous avons réussi à moderniser beaucoup d'établissements, à en créer de nouveaux, à faire beaucoup d'efforts pour le maintien à domicile. Je crois qu'il fallait quand même le signaler.

Certes, tout n'est pas parfait, mais je ne pense pas que vous puissiez nous reprocher de ne pas vouloir nous investir sur ces questions et sur ces problèmes de tarification. Il y a des projets publics qui sont sortis. Nous avons parlé du projet public de notre collègue à Lantosque. J'aimerais également parler du projet du Centre Hospitalier d'Antibes, qui va voir le jour dans les prochaines semaines.

J'aimerais rappeler également que le Président a souhaité suspendre les aides aux milieux associatifs pour les établissements qui auraient un prix de journée trop important,

justement pour contrôler ces prix de journée. Il faut le rappeler. Notre collectivité n'aide plus les associatifs qui augmentent trop leur prix de journée au niveau de l'investissement.

Je pense que nous ne pouvons que souligner les efforts particuliers qui ont été faits. Cette convention avec les établissements est unique en France. Cela a été rappelé lors du congrès du Synerpa. Aucun autre département en France n'oblige les gestionnaires d'établissements privés à réserver 20 % de leurs lits, et nous en sommes à présent à 26 %, à un tarif qui est de 50 euros par jour. Encore faut-il que les CCAS des différentes communes puissent passer un contrat avec le Département, ce qui a déjà été fait pour les CCAS notamment de Nice et de Grasse. Nous proposons aux CCAS qui ont de nouveaux établissements sur la commune de passer ce contrat.

Sur la fermeture d'un certain nombre d'établissements du Moyen Pays, il fallait malheureusement, mais dans l'intérêt des familles, moderniser certains établissements. Je crois qu'avec le prochain Schéma, nous pourrions encore améliorer une bonne répartition, en termes d'aménagement du territoire, de notre offre d'hébergement sur tout le département.

En ce qui concerne la formation, nous espérons obtenir une décentralisation de jury pour les VAE. Enfin, nous souhaitons pour ce prochain Schéma avoir beaucoup de projets novateurs, principalement sur le littoral, comme cela a été dit, sur la commune de Nice, et pourquoi pas des projets mixtes avec des municipalités qui pourraient fournir des terrains, des logements, etc. Nous sommes ouverts à tous les projets.

Nous allons montrer une nouvelle fois à travers ce Schéma que nous voulons tout faire pour que les personnes âgées puissent accéder à des établissements sous des tarifs raisonnables. Merci à ceux qui nous aident au quotidien pour avancer sur ces questions. Comme cela a été indiqué, vous serez associés au prochain Schéma. Je crois que nous allons laisser prioritairement travailler l'Observatoire de gérontologie. Je m'engage à ce que, lorsque les élus de la majorité participeront avec moi aux réunions, vous soyez conviés et représentés pour tous les groupes de cette assemblée.

Je vous remercie.

**M. Le Président**.- Merci. Monsieur ALBIN, très brièvement, ce n'est qu'une information.

**M. ALBIN**.- Ce sujet engage quand même notre réflexion pour l'avenir, ainsi que nos finances. J'entends bien ce que dit Philippe TABAROT, mais je réitère ma question pour vous demander une fois de plus le pourcentage de lits habilités à l'aide sociale qui sont actuellement occupés par des bénéficiaires de l'aide sociale, qu'ils soient orientés par les CCAS ou aide sociale propre. Je l'avais demandé. J'ai eu une multitude de tableaux, mais aucun ne reprend cette information.

**M. TABAROT**.- Nous vous avons dit que nous vous le donnerions en commission. Nous vous avons donné un certain nombre de documents depuis la commission, n'est-ce pas?



**M. ALBIN**.- Pas ceux-là.

**M. TABAROT**.- En ce cas vous allez nous demander exactement ce que vous souhaitez. En commission, comme vous l'avez dit devant nos collaborateurs, vous n'aviez pas compris le fonctionnement des 26 %. Vous ne saviez pas que des conventions étaient passées avec des CCAS à 50 euros jour, en plus de l'aide sociale. Nous vous donnons tous les documents que vous souhaitez, il y a une grande transparence sur ce point. Si les documents qui vous ont été donnés ne vous suffisent pas, nous vous transmettrons des documents supplémentaires.

**M. ALBIN**.- Mon cher vice-président, je viens de vous le dire, et je le répète : je souhaiterais que soit communiqué à tous le nombre de lits occupés.

**M. Le Président**.- Nous le ferons, naturellement. C'est une question importante.

Ce rapport n'appelle pas de votes. Je vais passer la parole à Monsieur VEROLA, puis nous concluons sur le rapport budgétaire.

**19 EXONERATION DE COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES EN FAVEUR DES ENTREPRISES DE SPECTACLES, DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES ET DES LIBRAIRIES LABELLISEES**

**M. VEROLA**.- Il s'agit de l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises de spectacles, des établissements de spectacles cinématographiques et des librairies labellisées, suite à la suppression de la taxe professionnelle.

**M. Le Président**.- Des interventions ?

*Le dossier n°19, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**14 COMPTES DE GESTION DU COMPTABLE - EXERCICE 2009**

**M. Le Président**.- Madame GIUDICELLI étant partie, je vais vous rapporter à la fois le compte de gestion et le compte administratif, sachant que nous serons amenés à globaliser nos débats sur ces documents.

Je salue l'arrivée de notre nouveau Payeur départemental, Charles DE PERETTI, qui a pris ses fonctions au début du mois de janvier 2010. C'est la première séance du conseil général à laquelle vous assistez. Vous occupiez précédemment la fonction de Trésorier Principal à Aubagne, et vous remplacez Monsieur TREHIN qui a fait valoir ses droits à la retraite. Je vous souhaite la bienvenue dans notre assemblée. Comme la loi ou la coutume juridique l'exige, je vous demanderai de ne pas assister au vote du compte de gestion. Vous pouvez toutefois assister aux débats.

Sur les comptes de gestion, il apparaît, pour l'exercice 2009 du budget principal, les équilibres suivants :

- Investissement : 475 671 999,85 euros en dépenses, et 548 918 156,49 euros en recettes ;
- Fonctionnement : 1 079 591 798,32 euros en dépenses, et 1 074 415 263,91 euros en recettes.

Ces chiffres ayant été rappelés, et vous en ayant donné lecture, je vous propose mes chers collègues d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2009 tel qu'il est détaillé, et les comptes de gestion 2009 des budgets annexes qui sont conformes en tous points au compte administratif correspondant, étant précisé que les budgets annexes suivants donnent lieu au versement de subventions d'équilibre :

- 1 079 824,94 euros pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental ;
- 323 540,22 euros pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé.

Les comptes administratifs 2009 des budgets annexes suivants sont arrêtés avec un excédent de :

- 606 513,52 euros pour le budget annexe de ports en gestion concédée ;
- 366 093,84 euros pour le budget annexe du port de Nice ;
- 685 456,81 euros pour le budget annexe du parking Silo ;
- 228 484,07 euros pour le budget annexe du CICA ;
- 21 171,00 euros pour le budget annexe du cinéma Mercury.

Le Payeur nous ayant quittés, je vous propose d'approuver le compte de gestion du comptable de l'exercice 2009 pour le budget principal et les budgets annexes.

*Le dossier n°14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je vous demande, Monsieur le Payeur, de nous rejoindre.

## **15 COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET AFFECTATION DU RESULTAT**

**M. Le Président.**- Quelques mots sur le compte administratif 2009, avec quelques chiffres. Je répondrai naturellement aux interventions. Nous les avons définis dans le cadre de la conférence des Présidents. Un mot tout d'abord sur l'exercice 2009.

L'exercice 2009 a été un exercice extrêmement difficile, celui d'un exercice budgétaire en situation de crise, la pire crise économique, budgétaire, financière et sociale qu'ait rencontrée l'économie internationale et qu'aient rencontrée tous les pays, depuis la faillite de la Banque Lehman Brothers le 18 septembre 2008. Tout un système de dominos

s'est effondré en cascade, mettant en péril les fondamentaux de la croissance économique dans le monde, et atteignant bien sûr, au bout de cette chaîne de dominos, notre collectivité.

Cette année 2009 a donc été pour nous une année difficile, très difficile, avec bien sûr deux conséquences. La première est une conséquence très importante en matière sociale, avec une augmentation du chômage et une augmentation du nombre d'allocataires du RMI puis du RSA à partir du 1<sup>er</sup> juillet. Il s'agit donc d'un choc social important qu'il convient de mesurer aujourd'hui et de recenser avec toute la lucidité et la transparence nécessaires. Nous avons eu à faire face dans ce département, comme dans notre pays et comme dans tous les départements, à un choc social important.

Le conseil général, collectivité par essence de la solidarité humaine, collectivité qui assure et qui assume des missions sociales extrêmement importantes – près de 470 millions d'euros mobilisés en 2009 pour l'action sociale, c'est dire la part importante que cette solidarité humaine occupe dans la politique départementale – a subi bien sûr les conséquences budgétaires de ce choc social.

Un choc budgétaire ensuite lié, comme vous le savez et je ne m'y attarderai pas, à l'effondrement des droits de mutation : 110 millions d'euros de recettes en moins de droits de mutation en 2009, soit une baisse de 34 % au cours de l'exercice 2009. Quelques chiffres : 2007, 354 millions d'euros ; 2008, 324 millions d'euros ; 2009, 214 millions d'euros. C'est un choc extrêmement lourd et difficile à assumer pour une collectivité. J'imagine déjà le discours que vous allez tenir, mais le discours de responsabilité qui se veut être le mien, en tous cas celui de l'exécutif d'une collectivité, est d'avoir eu à assumer cette difficulté et d'y avoir fait face.

Nous y avons fait face, au cours de cet exercice budgétaire, avec courage et détermination. Face à la crise, nous avons d'abord fait le choix de la relance par l'investissement. C'est un choix que je revendique et que notre majorité a revendiqué. Nous nous sommes résolument inscrits dans le plan de relance voulu par le Président de la République et par le Gouvernement.

Le compte administratif 2009 a ainsi été un exercice budgétaire tourné vers la relance et vers l'investissement. Au creux de la crise, au moment le plus difficile, au pire du trou noir budgétaire, nous avons décidé de faire des choix audacieux et courageux pour relancer les travaux, ou en tous cas pour ne pas les interrompre, et pour faire en sorte que l'effort d'investissement, qui a toujours été la marque de fabrique du département des Alpes-Maritimes et que nous avons placé à un niveau très élevé, se perpétue et se poursuive avec le même élan.

Nous avons donc relevé le pari du plan de relance, ce qui nous a permis de recevoir 34 millions d'euros de recettes de l'Etat au travers du fonds de compensation. Nous avons été au rendez-vous du plan de relance avec près de 369 millions d'euros d'investissements dans cette période de crise. C'est un niveau important et élevé qui marque notre engagement pour

l'activité, pour la croissance et pour l'emploi, puisque nous avons la conviction que c'était par cette activité que nous pouvions apporter un mieux à l'économie départementale.

Un autre chiffre également, et je veux vous dire ma fierté d'avoir eu à l'assumer et de pouvoir aujourd'hui vous le présenter : les dépenses de fonctionnement, hors dettes, n'ont augmenté que de 1,1 % au cours de l'exercice budgétaire 2009. Depuis 2002, les dépenses moyennes de fonctionnement, dans tous les départements de France, ont augmenté de 9 % par an. Naturellement, nous ne raisonnons pas à périmètre constant, puisque ces augmentations recouvrent les compétences nouvelles qui se sont accumulées, comme le RMI et les 100 millions d'euros que nous avons reçus au titre des prestations à verser. De même lorsque nous avons incorporé les TOS ou que l'APA est montée en puissance. Nous ne sommes évidemment pas dans le même budget qu'en 2002.

Ce budget est foncièrement différent, et il est difficile de comparer, mais je veux souligner qu'en 2009, j'avais appelé à un effort de responsabilité budgétaire. Nous avons été au rendez-vous de cette responsabilité budgétaire. 1,1 % d'augmentation, c'est moins que l'inflation, ce qui signifie qu'en valeur, notre dépense de fonctionnement a diminué. C'est un résultat exemplaire. Je veux en rendre hommage à tous ceux qui sont les acteurs.

Comment y sommes-nous parvenus ? Tout d'abord, en diminuant fortement nos moyens généraux : moins 12,6 %, avec 23,6 millions d'euros en 2008, contre 27 millions d'euros en 2008. Nous avons aussi diminué notre train de vie, avec moins 28 % sur les dépenses de protocole et de communication. C'est un engagement important. Nous l'avons fait aussi en nous engageant dans une politique comparable à ce qu'a fait l'Etat au niveau de la Révision Générale des Politiques Publiques. Nous avons aussi conduit notre propre RGPP au conseil général en nous engageant dans une diminution des effectifs. Certains le contesteront. Je l'assume aujourd'hui pleinement. Les effectifs ont diminué de 162 agents et diminueront encore de près de 182 agents en 2010. C'est une diminution de 3,2 %. Nous sommes passés de 5 035 agents à 4 873 agents. Tous ces éléments ont contribué à la diminution de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons fait des choix plus sélectifs. Nous avons privilégié aussi les dépenses d'intervention.

Nous ouvrirons le débat ensuite, mais je sais que c'est un sujet dans lequel vous allez vous engouffrer. Je veux souligner l'augmentation, pour ce compte administratif 2009, de nos dépenses d'action sociale qui ont augmenté de 3,6 % avec 469,5 millions d'euros, contre 453 millions d'euros en 2008 et 412 millions d'euros en 2007. L'effort de solidarité humaine a plus que jamais été au rendez-vous en cette période de difficultés. Je vous rappelle pour mémoire que ces chiffres prévoient une augmentation pour le budget 2010 de près de 5 % par rapport à ce chiffre que j'évoque aujourd'hui. C'est vous dire si cet engagement en faveur du social va se poursuivre au cours de cet exercice budgétaire.

Je veux vous dire ma satisfaction d'avoir conduit ce premier exercice budgétaire sous ma présidence, dans ce contexte éminemment difficile de crise inégalé depuis 1929, dans ce choc budgétaire qu'a subi notre collectivité, et d'avoir assumé cette volonté de relancer l'activité économique, d'avoir assumé nos responsabilités sociales, et d'avoir engagé notre

collectivité dans une réforme de l'organigramme et de son fonctionnement, afin que l'argent public que nous gérons soit utilisé avec beaucoup d'efficacité.

Nous nous sommes engagés en 2009 et en 2010 sur une réduction très importante de nos dépenses. Je vous ai proposé, en début d'année, un gel et un plan de réduction des dépenses de plus de 61 millions d'euros. Je veux vous dire, même si cela ne relève pas complètement de l'exercice 2009, puisque c'est à la fois 2009 et 2010, que nous avons tenu nos objectifs. La mutualisation avec le SDIS est engagée. Tout cela doit nous conduire à une économie de plusieurs centaines de milliers d'euros. Nous avons rationalisé l'action publique, avec la suppression d'organismes publics : l'ADEME, pour une économie de 900 000 euros, a été intégrée dans les services départementaux avec des opérations qui ont été conduites sur la culture avec le même rayonnement. Nous avons supprimé le syndicat mixte du bassin versant du Var, le syndicat mixte Sophia-Antipolis, le SYMSAGEL. Ces suppressions de structures et d'établissements publics de coopération vont nous amener une économie d'1 million d'euros. Nous avons regroupé la commande publique avec Nice Côte d'Azur et avec le SDIS sur certains domaines.

Nous avons aussi engagé une politique de bâtiments et de location de bureaux qui doit nous conduire à une économie de 1,2 million d'euros par an. En matière de ressources humaines, comme je l'ai dit, nous avons également développé cet effort de rationalisation, avec comme exception, je tiens à le souligner, le champ social. Nous avons diminué de 150 véhicules le parc automobile du conseil général en 2009 et 2010.

Au niveau social, nous avons généralisé les CESU. Même si l'action sociale doit bien sûr nous mobiliser et faire en sorte que nous soyons toujours au rendez-vous de la solidarité humaine, je ne vois pas au nom de quoi les efforts de rationalisation, d'économies de structure en cas de dépenses indues ou pouvant être évitées, ne toucheraient pas le secteur social. Nous l'avons fait avec la mise en place du ticket modérateur qui a été généralisé à l'ensemble des nouveaux entrants pour l'APA. Nous l'avons fait avec la généralisation des CESU qui permet aussi de faire en sorte que les sommes pour les personnes âgées aillent aux personnes âgées et soient utilisées pour les servir, et non pour d'autres fins, pour revenus de personnes de la famille. Le CESU est donc également la garantie que les sommes destinées aux personnes âgées aillent uniquement aux personnes âgées et uniquement dans les missions définies par les plans d'aide.

Nous avons aussi demandé aux structures sociales, et j'imagine que nous y reviendrons, puisque vous aviez organisé une petite animation devant l'entrée du conseil général : il n'est pas question que les structures sociales, qui reçoivent 67 millions d'euros de subventions par le conseil général, et qui sont des délégataires de prestations de services pour le conseil général, s'exonèrent de tels efforts que nous faisons nous-mêmes. Il faut que les directeurs de ces établissements, qui ont agité les syndicats de façon bien lâche, soient conscients que je ne les lâcherai pas et qu'il faudra, eux aussi, qu'ils fassent des économies de structure et qu'ils se plient à la règle que nous allons leur fixer.

Il est en effet hors de question que nous payions des prestations qui ne soient pas réalisées. C'est cela la vérité, ce ne sont pas les mensonges que diffusent les tracts que vous relayez ou que vous écrivez de façon très complaisante. Je veux le souligner. Eux aussi devront faire des efforts, comme nous en faisons ici, car eux aussi gèrent de l'argent public. Ils n'ont pas le droit de gérer de l'argent public sans avoir le souci de l'économiser et de le rationaliser. Je voulais le souligner. Cela me paraissait un élément important, puisque j'ai vu la petite manipulation à laquelle se sont livrés certains pour cette journée d'aujourd'hui. Nous ne céderons pas à cette manipulation. Nous continuerons. Il n'y a pas eu de baisse d'effectifs sur le social. Il y a eu une augmentation importante des crédits sur le social à hauteur de 3,6 %, ce qui représente 15 millions d'euros d'engagements de plus.

Nous continuerons à augmenter pour le social, pour la vieillesse, pour l'enfance et pour le handicap. Le reste n'est que polémique politicienne et manipulation. Je dis très clairement à ceux qui ont manipulé les salariés qui sont peut-être inquiets, mais qui n'ont pas de raison de l'être, que les efforts vont porter sur les gestionnaires. Que ceux qui manipulent les salariés pour couvrir un train de vie qui est indécent ne comptent pas sur moi pour les épargner.

Je vous remercie. Monsieur VICTOR.

**M. VICTOR**.- Merci Président. Le ton est donné. Vous allez bien vous rendre compte qu'effectivement, si ce n'est pas tout à fait sur le même ton, ces questions seront en effet abordées.

Si les saisons sont ces derniers temps quelque peu chamboulées – comme notre séance d'aujourd'hui d'ailleurs, puisque pour la première fois nous abordons le contexte politique en fin de séance, alors qu'auparavant c'est ce qui guidait un peu toute notre séance – il en est une qui reste immuable, c'est celle des mauvais coups avant la période des congés d'été. Car il me semble difficile d'exprimer une analyse sur le compte administratif 2009 sans faire référence au contexte plus global qui en détermine les grandes lignes.

Mauvais coups d'abord sur le plan national, puisque notre Assemblée Plénière se tient ce jour après que ce soit manifesté jeudi dernier au travers le pays le refus du recul de société sans précédent que veut imposer l'Elysée, à savoir la casse de la retraite à 60 ans, d'abord portée dans un premier temps à 62 ans mais pour parvenir très vite à 65 et 67 ans comme le demande la patronne des grands patrons, à l'image du nombre d'annuités qui presque chaque année augmente.

Chacun pourra ainsi mesurer mieux maintenant ce que valaient les promesses du candidat Sarkozy qui, tel un bateleur de foire, invitait les français à « travailler plus » pour gagner « plus » disait-il ! Mais pour les salariés et les familles modestes, c'est toujours moins, le « gagner plus » étant réservé aux actionnaires, aux banques proposant des retraites complémentaires qui vont alimenter les fonds de pension pourtant au cœur de la crise actuelle, aux grands patrons bénéficiant de la suppression de la taxe professionnelle, du bouclier fiscal, de 14 milliards d'euros d'allègements fiscaux, sans parler de toutes les exonérations sociales

que l'Etat ne compense pas.

Ce qui ne l'empêche pas de, sans vergogne, lever les bras au ciel en criant au déficit, et en rendant les collectivités territoriales et les départements responsables, alors que c'est lui, l'Etat, qui fabrique ce déficit.

A ce grave état des lieux vient s'ajouter la réforme des collectivités territoriales que vous avez votée le 8 juin dernier. A savoir, le démantèlement organisé de la démocratie locale, avec la réduction des pouvoirs des collectivités, notamment leur autonomie fiscale, et de celui des maires, des regroupements de communes imposés par les Préfets, de nouveaux conseillers territoriaux représentant le département, ou ce qu'il en restera, et la région, avec un charcutage électoraliste en cours pour verrouiller les majorités. Que peut devenir dans ce cadre l'action de proximité, l'attention aux besoins des citoyens, les liens avec les élus, la parité et la nécessaire féminisation des fonctions politiques ? Cette recentralisation déguisée s'accompagne d'un étranglement financier où les moyens accordés aux collectivités sont sans commune mesure avec les charges transférées. Pour le seul handicap par exemple, le déficit pour notre département, entre dépenses et compensations de l'Etat, s'est accru de 16,6 millions d'euros en 2009 !

Tout cela pour installer une logique de mise en concurrence des territoires où les grandes métropoles et les pôles de compétitivité seront privilégiés, pendant que les collectivités territoriales, asphyxiées financièrement, seront contraintes à la casse de services publics, offrant ainsi de belles parts de marché au secteur privé. Et pour faire bonne mesure, après la suppression de la taxe professionnelle (elle représentait 126 millions en 2009 et sera compensée en 2010 (mais à quel niveau, nous n'en savons rien) mais après, à partir de 2011, quelle sera la taxation au titre de la taxe professionnelle ?) qui n'a de toute évidence aucun impact sur l'emploi (les 680 000 emplois détruits en France dans les 18 derniers mois, et les dernières statistiques en matière de chômage ne sont pas là pour nous réconforter), mais dédouane le patronat de sa contribution pourtant légitime aux aménagements territoriaux, puisqu'ils permettent aux entreprises de fonctionner.

En plus, le Président de la République vient de décider arbitrairement le gel des dotations aux collectivités locales. Ce n'est plus de la rigueur, terme qui vous déplaît, mais un véritable hold-up, surtout sachant que si les collectivités territoriales représentent près de 75 % de l'investissement public, seulement 11 % de la dette publique leur sont imputables. Un hold-up qui s'inscrit dans la casse et le démantèlement de l'intervention publique illustré par la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et par la mise sous tutelle des collectivités territoriales.

Quelle indécence et quel mépris de l'Etat lorsque ce dernier doit, pour la seule année 2009, 4,65 milliards d'euros à l'ensemble des départements pour les charges transférées. C'est bien la double peine pour les citoyens et les usagers contribuables : hausse de la fiscalité locale mais recul de l'intervention publique.

Mauvais coups donc aussi sur le plan local où notre collectivité se fait l'élève zélée de

la politique gouvernementale. J'en veux pour preuve notamment les réductions drastiques imposées à tout le mouvement associatif, sportif et culturel – moins environ 3,6 millions d'euros sur le compte administratif 2009 –, tendance amplifiée par le budget primitif 2010.

Lorsque certains des projets qu'il porte ne sont pas accompagnés : par exemple l'Orchestre Régional PACA qui voit son fonctionnement et sa pérennité remis en cause par des successives réductions de cette subvention ; des associations comme le CEJAM qui s'occupe d'enfance et de jeunesse et subit la suppression d'une subvention de 37 000 euros ; ou l'association « Femme Accueil Solidarité » qui, pour faire face aux difficultés grandissantes que rencontrent les femmes, ne dispose pas des accompagnements financiers nécessaires pour remplir de façon satisfaisante ses missions.

Là encore, deux poids deux mesures : pour les plus défavorisés, au nom de l'argument d'aubaine qu'est la crise pour justifier une politique de rigueur, tandis que le système bancaire et le CAC 40 n'ont jamais fait autant de profits qu'en cette période, et que sont distribués avec largesse des bonus pour les « traders ».

Les incidences sont graves dans notre département. Nous vous avons alerté le 4 juin sur les conditions de vie et de travail des personnels du Foyer de l'Enfance. De plus en plus, leur sont imposés des accueils d'enfants qui génèrent des droits d'alerte, des incidents, avec des conséquences sur la santé des personnels et le fonctionnement des structures et des dangers induits pour les enfants pris en charge.

L'insuffisance, voire l'absence, d'établissements adaptés à des situations conflictuelles est au cœur de cette situation. Nous l'avons souvent relevé. Le démantèlement de la PJJ que doivent compenser les structures départementales ne fait que souligner cette carence. Quand par ailleurs nous apprenons la fermeture de l'établissement « Le Salvaret » sans malheureusement que nous ne l'ayons jamais évoquée ensemble, voilà qui va restreindre encore plus les capacités d'hébergement dans un contexte de pénurie.

Toujours dans le domaine de l'aide sociale et tous les travailleurs sociaux manifestent aujourd'hui leur inquiétude, et là il ne s'agit ni de manipulation, ni d'orchestration de quoi que ce soit, il s'agit de rendre compte de faits réels et légitimes. A cet effet d'ailleurs, puisqu'il semblerait que l'entrevue soit terminée avec les personnels et les organisations syndicales, personnellement, je fais la proposition que très rapidement, nous puissions avoir en commission sociale une réunion qui nous amène effectivement à aborder cette question et à voir ce qu'il a pu sortir de l'entrevue qui a eu lieu tout à l'heure. Nous apprenons, là aussi sans jamais avoir eu à voter cette décision, que les 22 équipes de Prévention Spécialisée seront redéployées au détriment des quartiers vers 33 collègues, au nom de la nouvelle tarte à la crème sécuritaire qu'est devenu l'absentéisme scolaire.

Que va donc devenir le travail patiemment entrepris depuis des années dans les quartiers, alors que ces redéploiements devront se faire à moyens constants, voire avec une réduction de 10 % des budgets d'ici fin 2011 ? Alors que l'IGAS avait pointé en son temps la faiblesse des moyens accordés par notre collectivité à la Prévention Spécialisée. Surtout



quand simultanément, le budget consacré à l'Action Educative à Domicile est amputé de 25 %, et que celui consacré à l'entretien et aux réparations des collèges a baissé de 42,29 % en 2009. On voudrait mettre le feu à certains quartiers que l'on ne s'y prendrait pas autrement. L'agitation médiatique à visées électoralistes pour rajouter, par une loi d'exception, des dispositions qui existent déjà mais avec un contrôle judiciaire, est une chose. La réalité des problèmes sur le terrain et les moyens mis en place pour y apporter remède sont tout autre chose.

Depuis 3 ans maintenant, notre pays, avec la casse généralisée de toutes ses avancées sociales et des aggravations annoncées, est en train de perdre toutes les conquêtes sociales de son histoire qui ont pourtant constitué le socle de sa réussite pendant des décennies. C'est la mise en œuvre du souhait qu'exprimait Denis KESSLER, l'un des responsables du MEDEF, de « détricoter le programme du Conseil National de la Résistance ». S'y employer avec autant d'acharnement relativise tous les discours entendus ces derniers temps, encore plus l'année du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'appel du 18 juin par le Général DE GAULLE.

Notre séance, qui n'est pas, pour la première fois, une décision modificative au budget, est une illustration supplémentaire de notre appauvrissement, de notre perte de sens. Le compte administratif 2009 le démontre avec une cruelle évidence : rien qu'en matière d'investissements près de 20 millions d'euros en moins pour les routes en 2009, et un peu plus de 7 millions en moins pour les bâtiments scolaires, culturels et sportifs concernant les collèges. Sans parler de toutes les baisses concernant les aides aux familles, pourtant déjà durement éprouvées par la hausse de la fiscalité locale.

Tout cela est d'autant plus flagrant dans notre département, lorsque ses deux décideurs anticipent et accompagnent avec zèle, la politique gouvernementale. C'est sûrement ce qui explique que, selon les chiffres du Ministère du Budget, le stock de la dette des Alpes-Maritimes ait augmenté de 37,9 % de 2007 à 2009, et que l'annuité de la dette pour emprunt du département se soit accrue pour la même période de 29 %, se situant nettement au-dessus de la moyenne nationale.

Le malheur est profond, le malaise aussi. La communication externe n'y changera pas grand chose. Les difficultés des gens s'accroissent, celles des collectivités sont à l'identique, les élus ne sont plus consultés voire ignorés ou même montrés du doigt s'agissant des élus locaux.

Face à cette situation, à juste titre nous avons voté contre le budget 2009 et contre celui de 2010. C'est pourquoi, en toute logique, nous ne pourrions approuver l'exécution de ce budget au travers du compte administratif.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Le Président.**- Merci Monsieur VICTOR. Enfin, je ne sais pas si je dois vous remercier pour ce discours. Merci de conclure, c'est déjà bien. Monsieur CUTURELLO.

**M. CUTURELLO**.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer les 14 élus de la majorité encore présents à cette heure. Par égard pour leur patience, je ne les décevrai pas.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens d'abord à vous remercier d'avoir accepté de reporter notre séance prévue initialement le 24 juin, et d'avoir ainsi contribué au succès de la journée de mobilisation contre la réforme des retraites. 2 millions de manifestants dans tout le pays ont réaffirmé massivement leur opposition à cette réforme injuste qui, en remettant en cause le droit à la retraite à 60 ans, fait reporter sur les plus modestes et souvent les plus faibles l'essentiel de l'effort demandé.

Si l'on comprend le besoin vital de rechercher des diversions médiatiques, voir le Président de la République recevoir un footballeur milliardaire pour s'enquérir des humeurs d'une équipe, il est vrai mal en point, le jour où 2 millions de français manifestent, relève d'une inconscience inquiétante révélatrice de la désinvolture avec laquelle Nicolas SARKOZY traite les Français.

Désinvolture que l'on retrouve à tous les niveaux du Gouvernement comme en témoignent les scandales à répétition qui se succèdent à un rythme très soutenu. On apprend en effet que la crise du logement s'accroît au point de toucher plusieurs membres du Gouvernement. Après la sous-pente il y a eu les cigares, la mission fictive, et maintenant le conflit d'intérêt agrémenté de quelques lingots d'or. Un cortège de fin de règne pitoyable dont le bruit de casseroles couvre celui des sirènes des voitures de sécurité quand il se déplace.

Et c'est le chef de cet orchestre cacophonique qui parle de République irréprochable alors que les intimidations en direction de la presse se multiplient : limogeage d'humoristes radiophoniques, journalistes molestés par le service d'ordre présidentiel, immixtion du même Président dans la réorganisation d'un grand quotidien national. On peut commencer à s'inquiéter sérieusement de ces menaces sur la liberté de la presse avec cette ambiance devenant pesante.

Dans ce concert national, vous essayez d'y jouer la partition sécuritaire que vous affectionnez tant en créant artificiellement, avec le concours du Président de la République il est vrai, un débat sur l'absentéisme scolaire devenu tout à coup urgent. Question créée de toutes pièces destinée à servir de tremplin à vos ambitions nationales.

Ce qui est grave dans cette affaire, c'est qu'en tant que Président du conseil général, vous détournez les moyens de notre collectivité pour satisfaire les obsessions sécuritaires. Car après avoir voté année après année la réduction des effectifs des personnels de l'éducation nationale – 16 000 postes devraient encore être supprimés en 2011 conduisant à une réduction du nombre d'adultes dans les établissements scolaires et donc à l'organisation méthodique de l'absence définitive des personnels – vous vous inquiétez de l'absence des élèves.

Si on regarde les derniers chiffres connus de l'absentéisme scolaire dans les Alpes-Maritimes fournis par l'Inspection Académique, on constate dans les collèges, de septembre

2009 à mars 2010, un taux d'absentéisme de 3,4%, qui est ramené à 1,3 % après un premier avertissement signifié aux familles par l'Inspection Académique. Au regard de ces chiffres, s'il est vrai qu'un seul élève absent peut poser question, on voit qu'il y a lieu de relativiser.

Du coup, on comprend que votre seul souci consiste à donner du crédit à votre proposition de loi prévoyant la suspension des allocations familiales des parents dont les enfants auraient un absentéisme important. Ainsi, par une logique qui m'échappe, dans le but de restaurer l'autorité parentale, ce sont vos termes, vous punissez les parents, vous les humiliez aux yeux de leurs enfants ce qui ne pourra qu'aggraver encore plus des situations déjà difficiles. Votre proposition est d'ailleurs contestée dans votre propre camp. Ainsi Jean-Pierre RAFFARIN s'est déclaré opposé à la suspension des allocations familiales pour absentéisme scolaire car il considère qu'il faut davantage aider les familles plutôt que de les sanctionner. Pour une fois, je dois dire que je suis d'accord avec lui.

Mais le plus grave, c'est que vous vous livriez à un véritable détournement des missions et des moyens de la prévention spécialisée de notre département. S'ajoutant à la réduction drastique des moyens des associations intervenant dans ce secteur qui pourrait se traduire par la suppression de 150 postes, la redéfinition radicale de la mission des personnels que vous envisagez d'imposer porte atteinte à la déontologie du métier d'éducateur construite sur les principes essentiels garantissant entre autres le respect de l'anonymat des familles.

Votre volonté de faire de notre département le laboratoire de vos errements sécuritaires est transparente. Je suis certain que ni les parents, ni les enseignants et encore moins les éducateurs qui ont manifesté leur hostilité et la manifestent encore aujourd'hui, ne se laisseront traiter comme les cobayes des expérimentations hasardeuses et dangereuses auxquelles vous les destinez.

Pour en venir maintenant à l'objet de notre assemblée d'aujourd'hui, on peut constater que cette session de juin est cette année encore à marquer d'une pierre blanche. Nous allons de surprise en surprise.

L'an passé, à la même époque, vous présentiez à notre Assemblée une DM négative, signe de la difficulté financière que traversait notre département en raison notamment de la crise financière.

Vous nous avez proposé de voter un budget 2010 en baisse de 4 % par rapport à celui de 2009, et vous vous êtes empressé quelques semaines plus tard d'annoncer, sans même que notre Assemblée soit réunie, un plan d'économies de 61 millions d'euros. Ce simple chiffre aurait suffi à justifier une nouvelle DM. Pourquoi faire me direz-vous ? Pour avoir de nouveau à se justifier devant les élus représentant les habitants alors que la remise d'un prix par une association ultralibérale, sous l'œil attentif de la presse, suffit à vos yeux à valider vos choix ? Nous voici donc arrivés en juin, date légale pour voter le compte administratif. Vous êtes bien obligé de nous réunir. La DM1 2010 cette année n'est ni négative, ni positive, elle n'existe tout simplement pas. Qu'en déduire ? Que votre prévision budgétaire initiale était excellente ? On vient de voir que vous avez vous-même rectifié le tir en dehors de toute

procédure démocratique. Elle était donc fausse.

En fait, le budget 2010 est surestimé d'au moins 61 millions d'euros. Pourquoi faudrait-il préciser les choses d'un point de vue budgétaire ? Mieux vaut sans doute rester dans le vague. Le compte administratif 2010 arrivera en juin 2011, après les élections cantonales.

Nous disposons donc du compte administratif 2009 pour nous faire une idée de l'état de santé de notre département, et ce n'est pas brillant. Tout d'abord dans la forme, votre présentation du compte administratif est d'une opacité de plus en plus impénétrable, rendant les comparaisons avec les années antérieures difficiles. Votre présentation par mission n'est plus valide, certaines sous-politiques n'apparaissent même plus au compte administratif. C'est le cas des aides aux jeunes en difficulté, de la santé, du FSL. La transparence en souffre.

Venons-en quand même aux chiffres.

2009 est certes une année de crise économique sans précédent, mais pour les habitants de notre département, c'est aussi l'année de l'augmentation de 15 % des impôts.

Dans votre prévision budgétaire de mars 2009 vous estimiez en caractères gras page 19 que « *le produit des impôts locaux s'élèverait à 357 millions d'euros contre 345 millions d'euros encaissés en 2008 soit* », je cite, « *12 millions d'euros supplémentaires* ». Présenté ainsi, le prélèvement pouvait ne pas sembler extravagant.

Au final, le produit encaissé en 2009 est de 419,7 millions d'euros contre 345 millions d'euros en 2008, soit 62,7 millions supplémentaires. Le prélèvement sur nos concitoyens est ainsi supérieur de 50,7 millions d'euros à celui prévu.

Vous me direz que l'augmentation des bases votée par les parlementaires s'est cumulée avec celle des taux votée par le conseil général pour amplifier le prélèvement. Vous vous êtes vous-même donné la main en quelque sorte.

Vous comptiez sur cette augmentation pour compenser au moins en partie la baisse des droits de mutation en chute libre depuis 2008. Vous avez cité le chiffre de 110 millions d'euros par rapport à 2007 et 2008. A l'époque, quand vous pensiez que ce serait de l'ordre de 20 %, je vous avais dit que cela serait beaucoup plus, et plutôt de l'ordre de 35 à 40 %. Vous aviez inscrit 286,4 millions d'euros au budget primitif, et vous avez encaissé 25 % de moins que prévu, soit moins 72 millions d'euros.

Mais ne nous y trompons pas. Si la crise a accéléré la baisse, le produit des droits de mutation donnait des signes de faiblesse dès 2006. Et ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme dès la discussion du budget primitif 2007, vous vous en souvenez, mais vous étiez toujours dans l'ivresse de la bulle spéculative.

Les dotations et la participation de l'Etat, quant à elles, stagnent. A ce sujet, notre groupe a déposé un vœu vous demandant, Monsieur le Président, de saisir la commission des

finances appuyée, comme il se doit, par un cabinet d'expertise indépendant afin de faire le point sur les sommes que l'Etat n'aurait pas totalement compensées depuis 2002 et dont les contribuables de notre département lui ont, de ce fait, fait l'avance. Au niveau national, l'Etat doit ainsi plus de 5,5 milliards d'euros aux départements, selon l'avis même de Bruno SIDO, Président UMP du conseil général de Haute-Marne et Secrétaire Général de l'Association des Départements de France.

Dans la situation financière actuelle de notre département, nous souhaiterions savoir où nous en sommes de ce point de vue. Nous aimerions en avoir le cœur net et nous vous remercions par avance de valider notre demande dans un souci de transparence.

En matière de recettes d'investissement, vous avez en 2009 fait le choix d'accompagner le plan de relance initié par l'Etat car à la clé, vous aviez besoin du surplus de fonds de compensation de la TVA distribué à cette occasion. Nous avons encaissé 327,3 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2008 mais un manque à gagner de 7 millions d'euros par rapport à ce qui était prévu au budget primitif 2009.

L'Etat vous demandait un investissement de 351 millions d'euros pour pouvoir bénéficier de cette avance, mais vous avez préféré inscrire le montant totalement irréaliste de 400 millions d'euros lors du budget primitif. Il a été réalisé à hauteur de 369,1 millions d'euros.

En réalité comme je l'avais indiqué, avec la hausse d'impôts et le recours à l'endettement, ce sont les contribuables qui ont financé le plan de relance et ce au détriment de leur pouvoir d'achat et donc du soutien à la consommation. Sur ce point, nous avons une divergence excessivement profonde.

Examinons maintenant tout cela au regard de votre présentation budgétaire par mission qui globalise les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Par rapport aux prévisions budgétaires 2009. Vous aviez commencé votre présentation budgétaire l'an dernier par les affaires sociales. C'était une première, « un plan d'économies au profit de la Solidarité », « venir en aide aux plus fragiles » disiez-vous.

Le fonctionnement de l'administration devait à cet effet dégager 8,1 millions d'euros, comme vous l'annonciez dans votre brochure du budget primitif.

Vous avez mis en scène à plusieurs reprises la suppression de véhicules de service avec articles et photos à l'appui dans la presse. Par contre cette dernière n'a pas été convoquée pour la mise en service des Smart, certes petites mais pas les moins chères.

Dans la même rubrique démagogique, vous annonciez le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, mesure phare du Gouvernement qui faisait bien sûr partie de votre panoplie de communication. Au final, vous avez créé une Inspection Générale... Cela se passe de commentaire.

Au total, le fonctionnement de l'administration a été réduit de 2,7 millions d'euros et non de 8,1 millions d'euros. Pour la sous politique des moyens généraux, la baisse est de 1 % contre les 12 % annoncés dans votre brochure.

L'action sociale, grande bénéficiaire potentielle de ce plan d'économies, était prévue au budget primitif à hauteur de 483,4 millions d'euros. Au final, elle a été exécutée à hauteur de 478,6 millions d'euros. Elle est donc en retrait par rapport aux prévisions.

Rappelons à ce sujet que notre département reste très en dessous de la moyenne des départements de sa strate avec une dépense totale de 432,8 euros par habitant pour une moyenne de 481 euros par habitant. C'est pire si l'on regarde les dépenses nettes, qui s'inscrivaient pour 363 euros par habitant pour une moyenne des départements millionnaires de 424 euros par habitant (chiffres de la Direction Générale des Collectivités Locales). Pour l'aide à l'enfance et à la famille, il manque 3 millions d'euros par rapport aux prévisions. Pour le RSA, ex-RMI, vous aviez inscrit 109,5 millions d'euros au budget primitif, vous avez dépensé 104,9 millions d'euros, soit un manque de 3 %. Il y a de quoi être surpris étant donné la situation sociale.

Sur l'aménagement et le développement du territoire vous aviez prévu 323,5 millions d'euros au titre du plan de relance. Au total ce sont 311,2 millions d'euros qui ont été réalisés, un manque de 4 % qui touche toutes les sous-politiques :

- le logement qui était inscrit pour 40,4 millions d'euros et qui est exécuté pour 33,3 millions d'euros, soit un manque à gagner de 18 % ;
- le développement durable, moins 10 % ;
- la solidarité territoriale moins 3 %.

Sur la mission de développement des infrastructures, autre grande bénéficiaire théorique du plan de relance, les chiffres sont les suivants : 151 millions d'euros de prévus, 149 millions d'euros de réalisés, soit moins 2 %. Là encore, toutes les sous-politiques ne sont pas logées à la même enseigne.

Enfin, la mission éducation sport et culture, prévue à hauteur de 146 millions d'euros au budget primitif 2009, affiche 125 millions d'euros au compte administratif, soit moins 20 millions d'euros, c'est-à-dire un manque de 14 %.

L'éducation est conforme aux prévisions : 80 millions d'euros. Le sport et la jeunesse baissent par contre de 13 %, la culture de 12 %, l'enseignement supérieur de 70 %, et ce malgré le lancement du Campus STIC.

Au final, l'exécution de votre politique aboutit à une réduction de la capacité d'endettement de notre collectivité, même si des efforts ont été réalisés pour limiter la charge de la dette qui devient difficilement soutenable.

Ainsi, le taux d'épargne brute qui était de 26 % en 2003 est tombé à 7 % en 2009 alors même que les contribuables ont été mis largement à contribution. Notre ratio de solvabilité

qui représente le nombre d'années nécessaires à notre désendettement est passé de 1 an en 2005, à 12 ans en 2009, sachant que le seuil d'alerte est de 8 ans.

Nous sommes en plein flou au niveau de nos ressources nous ne savons pas encore comment sera compensée la suppression de la taxe professionnelle que vous avez votée à l'assemblée, ni quand exactement commencera à peser le prélèvement de DMTO. 2012 peut-être.

Dans ce contexte, toutes les craintes sont permises quant à la sincérité des inscriptions faites au budget primitif 2010 mais le voile ne sera pas levé, il n'y a pas de Décision Modificative. Notre situation est aussi et surtout le fruit d'une gestion hasardeuse menée depuis 2004, récemment mise en lumière par la crise. Elle se caractérise aussi par un alignement voire une soumission à la politique menée ailleurs, à Nice et à la Communauté Urbaine, au point que notre collectivité paraît être sous tutelle.

La vérité apparaît à la lumière crue de la crise : un département riche, paupérisé en l'espace de 6 ans. Nous ne voterons donc pas votre compte administratif.

**M. Le Président**.- Merci. Monsieur MOTTARD.

**M. MOTTARD**.- Merci Monsieur le Président. Mes collègues ayant excellemment alimenté le débat national, je me contenterai plus modestement d'une intervention réservée au compte administratif, puisque je pense que vous avez là de quoi puiser pas mal d'éléments pour que nous puissions nous quitter un peu plus tard, aux alentours de 20 heures je suppose.

Le premier indicateur d'un compte administratif est le taux d'exécution des opérations réelles. Il traduit la bonne réalisation du budget voté au préalable. C'est à la fois un indicateur du réalisme du document initial et de l'efficacité de la politique d'exécution. Force est de constater que ce taux est en recul important par rapport au compte administratif 2008. Si celui des dépenses réelles de fonctionnement est à peu près stable, on constate un recul de 3,5 % pour les dépenses réelles d'investissement, de 95,6 à 92,2 millions d'euros, et un décrochage important en matière de taux d'exécution des recettes, avec moins 4 % pour les recettes réelles de fonctionnement (de 98,4 millions d'euros à 94,6 millions d'euros), et surtout de moins 9,4 % pour les recettes réelles d'investissement hors dettes, puisque là nous passons de 95,8 millions d'euros à 85,4 millions d'euros.

Les raisons de ce recul sont certainement nombreuses. Je ne suis pas sûr que l'argument du vote tardif du budget primitif qui a été avancé en commission quand j'ai posé la question soit pertinent. En réalité, ce vote tardif aurait dû en effet permettre d'affiner les prévisions. Quoi qu'il en soit, la tendance est suffisamment forte pour être remarquée.

Cela dit, le fait majeur de ce compte administratif, comme mes collègues l'ont rappelé, et vous l'avez rappelé vous-même en introduction, c'est l'installation de la crise dans notre département. 2009 est vraiment l'année où nous avons tous les effets de la crise, avec comme thermomètre la chute brutale des droits de mutation et comme médicament de confort la

hausse importante de la fiscalité directe. Après les 20 millions d'euros de 2008, c'est un manque à gagner de 110 millions d'euros auquel nous nous trouvons confrontés en 2009.

Ainsi, si nous examinons le poids relatif des droits de mutation dans les recettes réelles de fonctionnement, nous nous apercevons que les premiers, qui représentaient encore 33 % des secondes en 2007 et 30 % en 2008, n'en représentent plus que 20 % en 2009. Logiquement alimentée par la forte hausse en 2009, la fiscalité directe est passée quant à elle de 34 % en 2007 à 35 % en 2008, puis à 41 % en 2009. Cela veut dire que, équivalentes en 2007, les deux recettes varient du simple au double au profit de la fiscalité directe. Une telle évolution est évidemment lourde de conséquences pour les budgets, à la fois des catégories modestes, mais aussi des classes moyennes.

Il n'est pas inutile de rappeler en effet que les droits de mutation sont le fruit de transactions, parfois spéculatives, et qu'ils sont payés par des contribuables qui peuvent être aisés et parfois même extérieurs au département. La fiscalité directe locale touche en revanche en partie la population, y compris parmi les plus modestes, car les exonérations sont beaucoup moins nombreuses qu'en matière de fiscalité nationale. Pour résumer, au hasard, le contribuable du Vallon des Fleurs paie plus pour compenser la défaillance de riches Italiens ou Russes. Cet effet de bascule entre droits de mutation et fiscalité directe a donc des conséquences sociales majeures et exige de notre institution que la hiérarchisation des sacrifices dus à la crise s'appuie avant tout sur une volonté de solidarité avec les plus modestes.

Autre indication majeure du compte administratif 2009 : le rapport investissement/fonctionnement continue à se dégrader au détriment du premier. Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 10,7 millions d'euros, soit 1,5 %, pendant que les dépenses réelles d'investissement ont diminué, malgré le plan de relance, de presque 8 %, avec 31,7 millions d'euros de moins qu'en 2008.

En 2007, le fonctionnement ne représentait que 64,5 % de la dépense réelle. En 2008, 70,2 %, et en 2009, 72,1 %. L'intérêt est là aussi de chercher des explications au-delà des chiffres. Les compétences nouvelles de notre activité ne s'accompagnent pas des transferts financiers que l'Etat avait pourtant constitutionnellement promis. Que ce soit au titre des personnes âgées, du handicap, du RMI et RSA – nous pourrions multiplier les exemples – nous pouvons constater, année après année, que la montée en puissance de notre collectivité, conséquence de l'acte 2 de la décentralisation, correspond à un désengagement de l'Etat et à une perte de l'autonomie des conseils généraux qui ont à rendre des comptes aux contribuables locaux. La situation est d'ailleurs si grave que sur cette question, qui faisait encore il n'y a pas longtemps polémique entre nous, j'ai été surpris de voir en commission qu'elle faisait l'objet d'un constat que je qualifierai d'unanime et de quasiment consensuel. C'est dire.

Si l'on examine le contenu et la réalisation du budget par mission, nous pouvons dans un premier temps nous satisfaire de la bonne tenue en 2009 de la mission d'action sociale, noyau dur de nos compétences. Nous avons toujours dit que les budgets qui en dépendaient



devaient être sanctuarisés, quelles que soient les difficultés du moment. En augmentant de 20 millions d'euros au total (plus 4 millions d'euros pour les personnes âgées, plus 8,5 millions d'euros pour le RMI-RSA, plus 1,5 million d'euros pour l'enfance et la famille, plus 7,5 millions d'euros pour le handicap), ce budget fait plutôt bonne figure en 2009.

Mais en rester sur ce constat serait occulter deux réalités. La première a déjà été évoquée. L'effort du conseil général consiste en grande partie à compenser le désengagement de l'Etat, ce qui revient à un jeu à somme nulle pour l'usager et à un sacrifice supplémentaire pour le contribuable local. La deuxième est liée au changement de climat très net qui s'est opéré ces derniers temps dans le secteur, et dont les différentes manifestations que nous avons évoquées à l'instant sont assez révélatrices. La crise s'installant, l'action sociale ne serait plus épargnée par les baisses budgétaires. Il en serait fini de la sanctuarisation, et les professionnels du secteur, et même de tous les secteurs, sont extrêmement inquiets.

Si changement de cap il devait y avoir en la matière, à l'instar des 10 % de réduction de financement sur la prévention spécialisée dès la rentrée, il serait important que nous ayons un vrai débat sur cette question au sein de l'assemblée, en toute transparence. Ce serait par exemple l'occasion de rappeler à une majorité départementale très soucieuse, à juste titre, de sécurité, que celle-ci passe par le travail des associations et des éducateurs spécialisés. Pour vivre avec beaucoup d'attention ce qui se passe dans le quartier Vernier, je peux vous assurer que mes propos ne sont pas des effets de tribune. Donner aux associations des missions supplémentaires prioritaires dans les collèges tout en diminuant leurs sources de financement ne va certainement pas les aider à jouer pleinement leur rôle dans les secteurs relevant de la politique de la ville.

D'ailleurs, s'agissant des collèges, toujours dans le cadre de nos compétences obligatoires, nous pouvons également noter une diminution importante de leur budget, en baisse de 12 millions d'euros (de 93,5 millions d'euros à 81 millions d'euros), soit environ 13 %, ce qui bien évidemment nous éloigne des objectifs du plan collège avec 700 élèves maximum par établissement. Là aussi, il est important de rappeler que les sureffectifs sont une cause importante d'absentéisme scolaire.

Par contre, nous pouvons considérer comme positive la diminution de 6 millions d'euros, soit quand même 17 %, de la politique des moyens généraux, ainsi que celle de 6 millions d'euros sur l'entretien et les travaux dans les bâtiments. Il est bon de rationaliser et de mutualiser. Il est bon surtout que notre collectivité donne l'exemple. De ce point de vue là, il y a aussi quelques manifestations ostentatoires en matière de communication, comme encore ce matin la double page dans notre quotidien, qui seraient peut-être à revoir.

Enfin, pour terminer, quelques remarques sur les missions non-obligatoires. Tout d'abord, le budget logement – que notre collectivité doit traiter presque comme une compétence obligatoire tant l'urgence est grande et la proximité avec le social évidente – est en diminution, avec 33,3 millions d'euros contre 31,1 millions d'euros. C'est regrettable puisqu'après tout, notre collectivité a bénéficié pendant longtemps de droits de mutation importants. Il aurait été logique que son implication dans le domaine du logement augmente

une fois la crise survenue. C'est loi d'être le cas dans le compte administratif 2009, alors même qu'en 2008, nous avons eu droit à un petit frémissement qui pour le coup, n'était pas annonciateur.

Un mot enfin sur la diminution du budget de la culture et sur la politique du cinéma qui y est associée. Je rends hommage au Dr FRERE qui défend son budget, mais il faut reconnaître que la diminution est substantielle, même si beaucoup de manifestations propres au conseil général ont été maintenues. Cette réduction, pour inconfortable qu'elle soit pour les acteurs du secteur, pourrait éventuellement se comprendre dans un contexte de crise.

En fait, l'inquiétude des professionnels et des associatifs, inquiétude que je partage, tient plutôt au fait que cette diminution apparaît peut-être comme le signe avant-coureur d'une décision beaucoup plus grave, c'est-à-dire l'interdiction qui serait faite aux conseils généraux et régionaux de mener une politique culturelle après la suppression de la clause de compétence générale qui irait avec le paquet cadeau de la réforme des collectivités territoriales. Plus que l'inquiétude conjoncturelle liée à la crise, c'est cette inquiétude structurelle qu'il faudra dissiper pour redonner le sourire au secteur de la culture.

Voilà, je l'espère assez brièvement, quelques observations que nous a inspirées ce compte administratif 2009, et que nous ne voterons pas en toute logique, puisqu'il n'est que la réalisation, pas tout à fait complète comme je l'ai dit au début de mon intervention, d'un budget qu'en son temps nous n'avions pas voté.

**M. Le Président.**- Bien. S'il n'y a plus d'autres interventions, je vais m'efforcer de faire une réponse brève à nos collègues de l'opposition qui se sont égarés, sauf vous Monsieur MOTTARD et je vous en donne bien volontiers acte, sur le terrain national, avec des caricatures que je n'ose à peine relever tellement elles sont grossières. La caricature ne fait jamais avancer le débat. Nous sommes dans une situation économique difficile, et il n'y a que vous pour laisser croire aux Français, qui d'ailleurs ne vous croient pas...

Un récent sondage m'a frappé. Il portait sur les retraites et demandait aux Français s'ils étaient d'accord avec le report de l'âge de la retraite à 62 ans. Les réponses étaient favorables à 58 %, mais là n'est pas l'essentiel. Il y avait une autre question : si le parti socialiste revient au pouvoir, est-ce qu'il reviendra sur les 60 ans, comme vous l'avez promis ? 68 % des Français ont répondu qu'il n'y reviendrait pas. C'est dire la crédibilité de votre parole. Vous prenez les Français pour des gogos.

Aujourd'hui, et cela vaut pour vos alliés – je ne sais pas si ce sont vos alliés, cela dépend des circonstances et des conjonctures du parti communiste, alliés mais pas amis en tous cas – je pense que nous pouvons dire que la situation est difficile et grave. Qui gérait la Grèce ? C'est le parti socialiste. Qui gérait le Portugal ? C'est le parti socialiste. Qui gère l'Espagne ? C'est le parti socialiste. Je ne veux pas m'aventurer sur le débat national. Nous ne sommes pas là sur une politique nationale mais pour moi, le parti socialiste de Madame AUBRY, c'est la Grèce.

La politique que vous prônez aujourd'hui est une politique d'irresponsabilité totale. Si nous l'appliquions pendant trois mois, cela irait beaucoup plus vite qu'en mai 1981. En 1981, il vous a fallu six mois pour que vous abordiez le tournant de la rigueur. A l'époque, le franc avait été dévalué de près de 60 % suite à vos errements. Aujourd'hui, par rapport à la pression des marchés financiers, cela ne durerait pas quinze jours. Personne ne croit d'ailleurs en ce que vous dites. Je crois que vous-mêmes ne croyez pas en ce que vous dites.

Bien sûr, il est beaucoup plus agréable de dire aux gens qu'il faut partir à la retraite, pourquoi pas à 50 ans ? Bien sûr que cela est plus agréable, mais ce que vous ne dites pas, c'est que si nous ne prenons pas des mesures, comme l'a dit Monsieur ROCARD, qui est quelqu'un de sérieux, et comme l'a dit Monsieur STRAUSS-KAHN qui est quelqu'un de sérieux également, avec une note du FMI qui félicite le Gouvernement français pour le plan sur les retraites, n'est-ce pas Monsieur VICTOR ? Je ne pense pas que vous adhérerez au programme du FMI. Je vous le rappellerai le temps venu si nécessaire.

En tous cas, très sérieusement, revenons un peu à la raison. Soyons responsables. Nous le sommes. J'évacuerai donc le débat national d'un mot. Vous avez voulu, et je vous en remercie d'ailleurs, évoquer l'engagement que je peux avoir au niveau national et législatif. Vous avez parlé de la loi que j'aurai l'honneur de présenter au vote de mes collègues de l'Assemblée Nationale. Ne préjugez-pas de leur vote. La majorité est unie et unanime. Je vous enverrai demain à 17 heures le nombre de défections dans les rangs du groupe UMP qui n'auront pas soutenu ma proposition de loi. Vous verrez s'il y a beaucoup de débats au sein de la majorité sur ce sujet. C'est un sujet important.

Si j'ai défendu ce texte, c'est parce que le département a été moteur en matière de lutte contre l'absentéisme scolaire. Là aussi, vous sautez sur vos fauteuils en réclamant des moyens. Bientôt, il y aura plus de professeurs que d'élèves. A un moment, il faut arrêter cette logique de l'absurde de réclamer toujours des moyens. Je vous invite à lire le rapport de Jean PICQ, Conseiller Référendaire à la Cour de Comptes. Il vient de publier un rapport édifiant sur les résultats de l'Education Nationale qui dit globalement que plus il y a de moyens, moins il y a de résultats. Arrêtez ce discours, je crois qu'il y a d'autres réformes de fond pour qu'il y ait l'acquisition du socle des connaissances. C'est un débat national.

En ce qui concerne l'absentéisme scolaire, je m'honore de ce qu'a fait le département des Alpes-Maritimes. Tout à l'heure, avec l'agitation que vous avez orchestrée habilement, vous dénonciez aussi le transfert des moyens sur des prestations qui servent quelque idéologie. Vous avez d'ailleurs prononcé une phrase, Monsieur CUTURELLO, qui m'a beaucoup choqué : vous avez dit que je détournais les moyens de notre collectivité pour satisfaire mes ambitions. Savez-vous ce qu'est le CRP, Monsieur CUTURELLO ? C'est une prestation d'aide sociale à l'enfance. C'est une aide légale, voulue par la loi. Je n'assume pas des ambitions ici, je respecte la loi de la République. C'est peut-être ce qui nous sépare. S'il y a des conseils généraux qui ont refusé d'appliquer la loi... Nous avons débattu sur France 3, et une mère de famille vous a répondu, puisque vous disiez ce que vous dites, de façon caricaturale et sans connaître le problème. Je vous signale quand même que les taux d'absentéisme sont le double de ceux que vous avez évoqués. Ceux qui viennent des

circonscriptions d'action médicale et sociale montrent un taux d'absentéisme de 4,59 %. Il y a même un collège à Nice, que je ne citerai pas, qui atteint 36,39 % d'absentéisme.

Ce sont des chiffres qui viennent de l'Education Nationale. Si vous estimez que tout va bien, et qu'il ne faut rien faire... Nous assumons une prestation d'aide sociale à l'enfance, donc soyez mesuré dans ce que vous dites. Cette mère de famille vous a apporté la meilleure réponse en disant : « *pour la première fois, on nous a écoutés* ». Nous avons signé aujourd'hui 110 CRP. Il y en a 222 autres. Nous assumons pleinement, et non au détriment d'autres mesures. Je vous le dis, puisque ce sont les deux ouvertures que vous avez tentées sur le terrain national. Monsieur VICTOR également, vous avez parlé de mauvais goût, etc. Tout cela, c'est de la politique politicienne. Nous, nous voulons agir.

Monsieur CUTURELLO, vous avez fait une confusion qui est dramatique. Vous avez comparé le budget primitif et le compte administratif. Aujourd'hui, nous votons un compte administratif sur une année de crise. Il faut comparer le compte administratif 2008 avec le compte administratif 2009. Tous les chiffres que vous avez cités sont des chiffres qui comparent une prévision, éminemment difficile en année de crise, avec une exécution budgétaire. Les chiffres que je vous ai donnés sont des chiffres qui comparent 2008 et 2009.

Pour l'investissement, nous en sommes à 370 millions d'euros, contre 400 millions d'euros, soit une diminution de 7,9 %. Pour l'épargne nette, nous en étions à 76 millions d'euros, nous en sommes à 32 millions d'euros. Nous avons baissé, mais je dirai uniquement de 45 millions d'euros compte tenu du choc que nous avons subi avec les 110 millions d'euros de droits de mutation en moins, et avec l'augmentation des dépenses sociales. Nous avons limité les dégâts de façon extrêmement importante. En même temps, nous avons maintenu l'aide aux communes, avec 58 millions d'euros contre 53 millions d'euros en 2008. Nous avons même augmenté nos interventions pour les communes. Nous avons voulu que les communes continuent d'agir. Nous avons, je l'ai dit et je le répète, augmenté l'action sociale. Nous avons augmenté de près de 2 % les interventions sur l'enfance. Nous avons augmenté l'APCH de 90 % ! L'APA a été stable.

Vous l'avez dit, et je rends hommage à Monsieur MOTTARD qui a eu un langage de vérité, sur les moyens généraux – c'est lui qui a les bons chiffres car vous, je ne sais pas où vous les avez pris – nous les avons diminués de 6 millions d'euros. C'est la vérité. C'est un effort extrêmement important.

Vous avez cité, Monsieur VICTOR, quelques associations. Vous parlez toujours de l'Orchestre PACA. Il est vrai que nous avons diminué notre intervention pour les grosses structures. L'Orchestre bénéficiait d'une subvention de 700 000 euros. Comme pour les associations sociales, je pense que certaines structures, qui vivent bien, et quand je dis qu'elles vivent bien, c'est un œcuménisme : puisque vous qui êtes soucieux de l'égalité et de la rémunération, j'aimerais que vous regardiez dans ces structures certains salaires. J'aimerais que vous regardiez le niveau de certains salaires, car je pense que vous seriez peut-être plus mesuré dans vos propos.

J'appelle ces grosses structures à un effort et à une modération. Comme vous le savez, les efforts se sont portés sur le secteur associatif, uniquement sur les structures qui bénéficiaient de subventions de plus de 23 000 euros. C'est vrai qu'il y a eu une baisse de l'ordre de 10 %. C'est en période de crise, nous avons fait des efforts, et tout le monde en fait. J'ai appelé ces associations à en faire également, et je les appelle à continuer à faire des efforts. Je pense que c'est possible et que cette diminution est compatible avec le maintien de leur activité.

Sur l'Orchestre Régional PACA, Monsieur ALLEMAND avait très clairement indiqué pendant la campagne des élections régionales qu'il refusait de retenir toutes les grosses structures, notamment l'Opéra de Nice, le Philharmonique de Nice, l'Ensemble Baroque, parce qu'il y avait un Orchestre régional qui appartenait à la région et qui mobilisait les crédits de la région. Compte tenu de ce discours, et si nous voulons être cohérents, puisqu'il y a un Orchestre régional, que la région assume ses compétences et que ce ne soit pas le conseil général qui continue d'année en année à être appelé. Nous continuons à donner 600 000 euros à l'Orchestre régional de Cannes. Je pense que c'est un niveau qui n'est pas dérisoire et qui ferait rêver beaucoup d'associations. Ces critiques ne me paraissent en tous cas pas justifiées.

Sur le reste, vous avez cité certaines associations. Nous regarderons au cas par cas. Je l'ai toujours fait, y compris avec vous. Vous avez cité une association en commission culture. Je ne comprends d'ailleurs pas ces associations. Pourquoi vous écrivent-elles à vous avant de m'écrire à moi ? Pourquoi, sauf si ce n'est à chercher une polémique ? On dirait que cela leur fait plaisir que la subvention baisse. Je suis surpris qu'elles s'adressent à vous plutôt qu'à moi. Cela m'interroge sur les finalités qui sont les leurs. Ceci dit, nous regarderons cela de façon pragmatique. Ne vous inquiétez pas, vous savez comment nous traitons ce genre de situations. Nous l'avons toujours fait, et nous avons toujours trouvé des solutions.

Un mot sur l'enfance également. Vous avez cité les uns et les autres des chiffres de réductions d'emplois qui sont aujourd'hui dans les tracts distribués à l'extérieur. Il s'agit de pures contre-vérités : suppression de 150 emplois, et prétendue réduction des équipes sociales. Un mot quand même, car je vous dois la vérité. Les actions éducatives à domicile sont une prestation d'aide sociale à l'enfance et de protection de l'enfance. Il y a des aides judiciaires, ce sont les AEMO, et des aides administratives, ce sont les AED délivrées par les services. Jusqu'à aujourd'hui, pour quelques millions d'euros, nous financions 800 AED de façon forfaitaire, sans regarder combien d'AED étaient réalisées. Cela était délégué à des associations qui, sur le champ social, perçoivent 66 millions d'euros de crédits du conseil général.

Là aussi, j'aimerais que l'on regarde les salaires et les frais de fonctionnement de certaines structures. C'est bien beau d'agiter les salariés qui ne gagnent pas beaucoup quand parfois on gagne dix fois plus. Je le dis. Si les directeurs qui agitent les syndicats veulent que je mette sur la table publique tous leurs comptes, je vais le faire. Je leur dis aussi que s'ils veulent continuer sur cette voie, je suis tout à fait prêt à reprendre ces actions en régie. Nous verrons alors combien elles coûteront aux contribuables. Je leur dis très clairement aujourd'hui. Quand on paie 800 AED et que l'on en réalise 650, ce n'est pas normal.

Aujourd'hui, au lieu de payer de façon forfaitaire, nous allons payer de façon individuelle. Si vous leur dites cela, je ne suis pas sûr qu'ils manifestent avec vous très longtemps. Vous avez allumé une mèche, mais il y a aussi le patronat de ces associations qui en a allumé une. Ne vous laissez donc pas manipuler, puisque vous n'avez peut-être pas tous les éléments que j'ai sur le fonctionnement de ces structures.

J'ai lancé des audits sur ces structures. Nous verrons. Je ne m'interdis rien. Si les audits démontrent qu'il serait préférable de les gérer en régie, nous le gérerons en régie, comme d'autres collectivités l'ont fait. Que s'est-il passé ? Le Directeur général adjoint en charge du social a reçu les directeurs en charge de ces structures. Il leur a donné des orientations en leur indiquant que nous allons payer les AED sur facturation, et non plus de façon forfaitaire. Le lendemain, je reçois des tracts de la CGT. Le lendemain ! Ils les ont rédigés la nuit ? Ils sont réactifs ! Il y a une harmonie entre la Direction et le personnel...

Quant au Salvaret, vous indiquez que nous allons le fermer, mais c'est faux ! C'est faux, Monsieur VICTOR. Avez-vous lu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur le Salvaret ? Saviez-vous qu'il y avait eu une décision de fermeture provisoire pour des dysfonctionnements lourds et graves ? Je vous le dis. Avant de raconter n'importe quoi... Nous sommes sur des sujets qui sont graves. Ce sont des sujets qui touchent à la protection de l'enfance. Nous avons des projets. Nous ouvrons deux structures sur la protection de l'enfance. Nous ne diminuons pas les places, nous les augmentons. Une structure va être mise en place à la Trinité. Jamais nous n'avons eu autant de places disponibles pour le placement des enfants en difficulté. Pour le Salvaret, nous réfléchissons à une modification qui restera dans le champ social, avec une reprise du personnel. Nous allons peut-être passer de l'enfance au handicap, mais nous sommes toujours dans le champ social. Que l'on ne dise pas n'importe quoi en affirmant que nous allons supprimer des emplois ! Nous n'avons pas supprimé un emploi dans le champ social.

Arrêtez de vous aventurer sur ce sujet. C'est un sujet grave et sérieux. Je ne veux pas laisser dire n'importe quoi. Il y a un audit qui ira jusqu'au bout. Cela gêne, un audit. Bien sûr que cela gêne. Je le sais. Cela ne gêne pas les salariés d'ailleurs. Là, on les utilise. Que l'audit plaise ou déplaise, il ira jusqu'au bout. Ce qui s'est passé aujourd'hui m'invite et m'incite à me dire que je suis dans le vrai, et que l'audit doit être encore plus exigeant et creuser encore plus. Sur les 66 millions d'euros de dépenses et de subventions, il y a au moins 5 millions d'euros d'économies pour le contribuable à faire. Nous les ferons, je les ferai, et rien ne m'en dissuadera. J'ai une gestion responsable. La situation n'est pas facile. Les solutions que vous avez sont des solutions simplistes.

Monsieur CUTURELLO, c'est vrai, nous avons appelé le contribuable départemental à faire un effort supplémentaire, ce qui n'avait plus été fait depuis 1997, c'est-à-dire depuis 13 ans. Nous avons même diminué en 2001, et c'est ce que nous avons compensé en 2010. Quant aux chiffres que vous avez cités, ils sont complètement erronés. Vous avez là aussi confondu les bases. Les bases 2008 étaient de 345 millions d'euros. Celles de 2007 étaient de 335 millions d'euros. Le produit fiscal de 2009, sur la fiscalité directe, est très exactement de 410 915 013 euros. Il était de 345 979 102 euros en 2008. Il y a 15 % d'augmentation des

taux, et le reste est une augmentation des bases. Les bases ont augmenté, ce n'est pas moi qui les maîtrise. Il y a plus de contribuables, donc plus d'assiette fiscale. Vous devriez vous en réjouir. Cela signifie que notre département avance. En tous cas, les chiffres que vous avez cités étaient complètement ahurissants. Vous avez parlé de 60 % d'augmentation. Rassurez-vous, nous en sommes à 15 % d'augmentation des taux.

Pour conclure, et pour ne pas alourdir ce débat, si l'on enlève les questions nationales, je trouve finalement que vos critiques ont été assez modérées. Un mot aussi sur la dette, puisque je ne peux pas non plus vous laisser dire n'importe quoi. Il est vrai qu'aujourd'hui, nous sommes dans un ratio remboursement de la dette/épargne brute qui nous amène à environ 12 années. C'est le chiffre que vous avez cité. Les ratios prudentiels ne sont pas à 8 ans mais plutôt à 9 ans, comme pour l'Etat, où nous sommes à 9 ans pour 3 % au niveau européen. Nous étions dans une année exceptionnelle. Dès l'année 2010, ce ratio sera ramené à 7 ans d'épargne brute pour rembourser la dette. C'est notre objectif, et à mi-année, je peux vous dire que nous le tenons.

Il y a bien entendu eu une difficulté en 2009, mais qui peut la nier ? C'est un déficit non pas structurel mais conjoncturel. Aujourd'hui, nous sommes en train de retrouver un équilibre normal. Donc rassurez-vous, il n'y a pas d'inquiétude, nous sommes dans une situation maîtrisée, gérée et normale. Nos dépenses de fonctionnement seront contenues en 2010. Elles n'augmenteront pas. J'y veille tous les jours. Pour la deuxième année consécutive, nous maintiendrons nos dépenses de fonctionnement. Nous diminuerons aussi globalement la dépense publique.

Après l'année de crise, il y a certaines mesures que nous ne prendrons plus, même en matière d'investissement. Nous avons eu une énorme période d'investissement, entre 2004 et 2010 : le plan collège, le plan route, le plan sécurité, le schéma gérontologique, le schéma du handicap, contrats de plans départementaux. Nous avons planifié avec Christian ESTROSI un investissement 2004 – 2010. Nous sommes en 2010. Aujourd'hui, nous ralentissons cet investissement. C'était programmé. Ce n'est pas inédit, nous l'avions dit dès 2004. Il s'agissait d'un plan pluriannuel d'investissement. Ne vous étonnez pas aujourd'hui de cette situation. La situation de nos finances départementales est saine, comme l'a dit la Chambre Régionales des Comptes.

Nos dépenses de fonctionnement sont sous contrôle et diminueront encore fortement cette année. Cette année, les dépenses de communication diminueront encore de 30 %. Le budget communication du conseil général des Alpes-Maritimes est deux fois inférieur à celui de la Seine-Saint-Denis, sachant qu'il y a 1,3 million d'habitants en Seine-Saint-Denis et 1,1 million d'habitants dans les Alpes-Maritimes. Notre budget communication est deux fois inférieur à celui de la Seine-Saint-Denis, et probablement trois à quatre fois inférieur à celui de la région. Concernant la dette, Monsieur CUTURELLO, nous avons sur la région une dette d'1,6 milliard d'euros. Nous en sommes à 947, pour un budget qui est à peu près équivalent.

Nous sommes donc dans la mesure et dans la prudence. Nos dépenses sont sous contrôle. Elles sont sélectionnées et maîtrisées, et notre effort social est maintenu. Ce sont des

comptes sains et équilibrés. La politique mise en place est une politique qui assume la solidarité territoriale et la solidarité humaine. Pour cela, mes chers collègues, je vous demande d'approuver ce compte administratif.

*Applaudissements.*

Monsieur GINESY, je vous demande de prendre la présidence pour le vote.

*Le Président quitte la salle des délibérations.*

**M. GINESY.**- Mes chers collègues, je crois que tout a été dit de part et d'autre. Je soumetts simplement à votre vote le compte administratif 2009.

*Le compte administratif 2009, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste, du groupe socialiste et apparentés, et du groupe « Gauche autrement »).*

Merci de votre confiance. Nous pouvons demander au Président de reprendre la présidence. En raison de l'urgence, et compte tenu des prochaines réunions de ces organismes début juillet, je vous demande de procéder à la désignation des conseillers généraux qui sont appelés à siéger dans la formation nature, formation sites et paysages, formation publicité, formation unité touristique nouvelle et formation faune sauvage captive.

## **23 DÉSIGNATION DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX APPELÉS À SIÉGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

Pour la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, sont proposés à la désignation :

- Pour les formations « nature », « sites et paysages », « publicité », « unités touristiques nouvelles » et « faune sauvage captive » :

- Titulaires : Madame SATTONNET, Messieurs GUEGUEN et GINESY ;
- Suppléants : Messieurs LUCA, VELAY et LORENZI.

- Pour la formation « carrières » sont proposés :

- Titulaires : Messieurs COLOMAS, MASCARELLI et LORENZI
- Suppléants : Messieurs CALZA, GUEGUEN et THAON.

Pour la commission départementale chargée de dresser pour 2011 la liste annuelle du jury criminel et la liste des jurés suppléants à la Cour d'Assises des Alpes-Maritimes, sont proposés :

- Messieurs ASSO, BETTATI, BLANCHI, LISNARD et CONCAS.



Pour le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Provence Côte d'Azur, sont proposés :

- Mesdames SATTONNET et GIUDICELLI ; Messieurs ASSO, CALZA, MASCARELLI, REVEL et TUJAGUE.

Pour le conseil d'administration de l'Incubateur PACA Est, est proposé :

- Monsieur MASCARELLI.

Pour le centre régional Information Jeunesse Côte d'Azur, sont proposés :

- Titulaire : Monsieur VIAUD ;
- Suppléante : Mademoiselle MURRIS.

Pour le conseil d'administration de l'association ERINI sont proposés :

- Titulaire : Monsieur MASCARELLI ;
- Suppléant : Monsieur VIAUD.

*Ces désignations, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.*

**M. Le Président**.- Nous avons trois vœux. Comment voulez-vous procéder ? Il y a trois vœux très politiciens.

Le premier est le vœu sur la parité. Nous l'avons lu. Madame GOURDON, tout autant que vous, la majorité parlementaire au sein de laquelle j'ai l'honneur de siéger est attachée au respect de la parité. Il ne vous aura pas échappé que le mode de scrutin, qu'il soit territorial ou législatif, échappe hélas à la compétence de notre assemblée. J'aimerais bien pouvoir le définir moi-même, mais la loi ne nous y invite pas. Ce vœu, Madame GOURDON, ne concerne donc pas le conseil général. Il animera d'autres débats, mais je vous donne acte de votre souci de défendre la parité. Nous sommes nous aussi attachés, Mesdames, à ce que vous soyez de plus en plus nombreuses dans cette assemblée compte tenu de la qualité de votre présence et de votre travail dans cette assemblée. Je vous invite néanmoins avec regret, pour les questions de forme que j'évoquais, à retirer ce vœu, puisque cela ne relève pas de la compétence du conseil général.

Sur l'autre vœu, y a-t-il des interventions ?

**M. MOTTARD**.- Nous souhaiterions que le vœu sur la parité soit soumis au vote. Pour le vœu concernant l'évaluation des dettes de l'Etat vis-à-vis des contribuables des Alpes-Maritimes, nous voudrions avoir les éléments précis sur ce que doit l'Etat au département des Alpes-Maritimes. Nous pensons que c'est une information qui doit vous intéresser également. Cela concerne bien le département des Alpes-Maritimes et donc notre assemblée.

**M. Le Président**.- Je peux vous donner un chiffre sur l'APA. Je suis assez d'accord avec votre vœu, mais je préférerais que nous l'adressions à Monsieur JOSPIN sous forme

d'un courrier qui pourra animer sa retraite. Monsieur JOSPIN a créé l'APA. C'est une bonne mesure. Si j'avais été député à l'époque, je l'aurais sans doute votée. Le problème est qu'il n'avait prévu aucun financement adapté. Aujourd'hui, depuis 2004, il existe sur l'APA un écart entre les dépenses et les recettes de 424 millions d'euros pour le conseil général des Alpes-Maritimes.

**M. ALBIN**.- Le remboursement de l'Etat est cependant passé de 50 % à 30 %...

**M. Le Président**.- Pas du tout. Il n'a jamais été de 50 %. Il était à peine en 2004 de 40 %. Je propose que la majorité transforme ce vœu en un courrier sympathique adressé à Monsieur JOSPIN pour lui dire tous nos regrets d'avoir fait voter un texte ayant mis à la charge des collectivités locales une pseudo-générosité.

**M. CUTURELLO**.- Il n'y a pas que l'APA.

**M. Le Président**.- L'APA représente 95 % de l'écart entre les dépenses et les recettes qui s'inscrivent dans le cadre que vous évoquiez. Si nous plaçons le RMI, l'APCH et l'APA, le calcul est à peu près celui-là.

**M. ALBIN**.- Et les routes ?

**M. Le Président**.- Les routes ne nous ont pas plus coûté. Ce que nous avons fait, nous l'avons fait de façon volontaire. Si vous ne vouliez pas que nous recrutions les personnes que nous avons recrutées pour les routes, il fallait le dire.

**M. ALBIN**.- Le niveau est bien évidemment meilleur, puisque les moyens ont été multipliés par deux...

**M. Le Président**.- C'est un bel hommage que vous nous rendez. Le niveau est meilleur. C'est un choix politique. C'est le choix de notre majorité, et ce n'est pas l'Etat qui nous a imposé de recruter du personnel. C'est nous qui l'avons voulu. Ce qui pose problème, c'est l'APA. La majorité va d'ailleurs s'attaquer à la problématique de financement, et je suis sûr que vous nous soutiendrez, avec l'esprit de responsabilité qui anime le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale, pour la réforme de la dépendance, et pour la mise en place du cinquième risque. C'est le chantier qui suit celui des retraites. Je vous donne rendez-vous à l'automne pour la DM2. Il n'y a pas eu de DM1, mais nous aurons en tout cas le plaisir de nous retrouver.

Il y avait un dernier vœu sur les services publics locaux. Qui plus que nous a fait implanter des services publics dans ce département ? Nous étions ce matin avec le Général MIGNAUX pour inaugurer la caserne de gendarmerie de Puget-Théniers. Jamais en cinq ans nous n'avons implanté autant de services en milieu rural que dans notre département : collèges, lycées, maisons du département, La Poste, etc. Si nous vous faisons la liste des services publics qui ont été maintenus ou développés, notamment dans la montagne, vous seriez surpris. Je crois en tous cas que les citoyens de cette montagne le reconnaissent.

Ces vœux n'apportant pas une contribution essentielle à nos débats, vous comprendrez que nous ne les acceptons pas. Nous avons épuisé notre ordre du jour. Je vous propose pour conclure d'approuver le procès-verbal de la séance du 18 décembre dernier, dont vous avez dû avoir connaissance.

*Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.*

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous nous retrouverons pour la commission permanente le 12 juillet. Je souhaite également de bonnes vacances à ceux qui vont en prendre. Merci beaucoup.

La séance est levée à 19 h 30.